

Observations sur le déroulement de l'opération CONCISE
en tant que « garante » de l'opération
M-A. Hermitte¹
Décembre 2025

R. Brac de la Perrière a pris contact avec moi en juin 2024 lorsque le processus était déjà bien engagé. Il m'annonçait d'une part qu'il avait rejoint l'association *Sciences Citoyennes* avec laquelle j'avais travaillé à plusieurs reprises, sans en faire partie, d'autre part que l'association avait soumis à la MSH-SUD en 2023 un projet de recherche « *Expérimentation d'un Conseil Citoyen en crises sanitaires et environnementales sur la prévention/gestion des risques vectoriels liés aux moustiques à l'échelle de la métropole montpelliéraine* », et que ce projet avait été accepté².

L'intérêt de Sciences citoyennes pour une réflexion sur les différents modèles de conférences / conventions de citoyens date de la recherche menée en 2006 avec l'aide du Conseil régional « Ile de France » dans le cadre des projets de sciences participatives dits PICRI³. Jacques Testart⁴, pour Sciences citoyennes, avait donc réuni Michel Callon, Florence Jacquemot, Dominique Rousseau et moi-même pour, à partir d'exemples connus, « définir des conditions pour que des profanes élaborent librement une position bien informée et représentative de l'intérêt commun ». Poussés par D. Rousseau, constitutionnaliste, nous avons élaboré non seulement le rapport mais aussi un projet législatif sur la question, ambition radicale qui pouvait paraître quelque peu ridicule si l'on songe à l'opposition des parlementaires lors de la Conférence OGM en 1998 (<http://www.sciencescitoyennes.org>)⁵. Or en 2025, soit bien des années plus tard, un petit nombre de parlementaires a effectivement déposé un projet de loi constitutionnelle en ce sens⁶. Dans nos travaux de 2006, nous insistions beaucoup sur deux points : l'importance d'une formation de type scientifique de haut niveau (cf. une critique possible de l'excès de formation, pt. III-A) et le caractère pluriel des approches proposées, de manière

¹ Directeur de recherche honoraire (CNRS-EHESS)

² <https://www.mshsud.org/interdisciplinarite/appels-projets/> ; « Défi Clé Risques Infectieux et Vecteurs en Occitanie (RIVOC, région Occitanie et Université de Montpellier et l'UMR « Savoirs, Environnement, Sociétés ».

³ Cette formule mise en place en 2005 était inspirée du financement de recherches sur un mode participatif dans le secteur de l'économie sociale (ARUC, Alliance de Recherche Université/Communauté). PICRI est né en 2005 pour faire travailler ensemble des associations de la société civile et le monde académique, encourager les recherches dites participatives, généralement mal vues ou au moins vues comme risquées pour les chercheurs, https://www.citego.org/bdf_fiche-document-460_fr.html

⁴ J. Testart, *L'humanité au pouvoir - Comment les citoyens peuvent décider du bien commun*, Seuil, 2015.

⁵ Alors que l'opération avait été organisée à la demande du gouvernement et le soutien logistique du Parlement ; lors de la restitution publique à l'Assemblée nationale, deux rangs avaient été réservés aux parlementaires. Pas un seul n'est venu en dehors de l'organisateur Jean-Yves Le Déaut, député de Meurthe-et-Moselle ; sur ce point, cf. L. Fraisse, *La co-construction de l'action publique : définition, enjeux, discours et pratiques*, 2018, FMSH – Institut CDC pour la Recherche, Rapport de la recherche-action coordonnée par le Collège d'études mondiale. La procédure suivie était inspirée du livre de Dominique Bourg et Daniel Boy, président du COPIL, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2005.

⁶ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0779_proposition-loi.pdf ; notre groupe d'origine a été interrogé par Glen Millot, pour améliorer le texte.

à nourrir la délibération⁷, particulièrement sur des sujets dans lesquels les données scientifiques prêtent encore à discussion. Même si cette proposition a peu de chance de séduire le Parlement, elle montre que l'idée avance lentement, nécessitant de mieux comprendre comment elle pourrait être promue en dehors des plus grandes messes comme la convention climat. La question posée ici était de savoir si le modèle convention de citoyens pouvait être adapté à des enjeux à la fois généraux et localisés, voire micro-locaux (une commune).

À ce titre, la question de la présence des moustiques porteurs de maladies vectorielles était particulièrement pertinente puisque l'enjeu est à la fois très local comme le montrent des opérations de démoustication portant sur trois rues, et mondial. Ainsi en 2024, l'OMS avait recensé plus de 14,6 millions de cas de dengue dans le monde⁸ ; elle a lancé une « alerte mondiale » le 22 juillet 2025⁹. Le projet avait du sens pour la métropole de Montpellier, comme l'établit Sandra Benoni qui met en évidence l'instance dite 3M (Montpellier, métropole, méditerranée)¹⁰. Si 3M met particulièrement en avant l'aide à l'installation d'entreprises, elle rappelle son intérêt pour la participation citoyenne - conseil municipal des enfants, conseil des étrangers -, mais aussi pour le thème des zoonoses, de l'écologie de la santé, ou la problématique « one health ». C'est donc assez naturellement qu'une « équipe de portage » va se constituer pour répondre à l'AAP Blanc de la MSH : Pascale Moity-Maizi (professeure en socio-anthropologie à l'Institut Agro, UMR SENS, Montpellier), Robert Brac de la Perrière (membre du groupe de travail Syndémie, dans l'association Sciences citoyennes), Camille Besombes (post-doctorante en médecine et épidémiologie à Sciences Po / Medialab) et Christophe Boëte (chercheur en écologie évolutive et entomologie médicale à l'IRD / ISEM).

Ce projet ne pouvait que m'intéresser au regard du suivi au long cours de la question de la participation citoyenne que j'effectue, car il m'est tout de suite apparu comme une expérimentation éloignée des modèles habituels et utile pour penser la participation au niveau local (I). J'ai donc accepté le rôle de « garante » qui m'était proposé, en l'adaptant au coup par coup aux particularismes de cette expérimentation (II). L'écart par rapport aux modèles existants est considérable, les contraintes budgétaires ayant obligé à trouver des solutions dans l'urgence, entraînant des conséquences gérables et d'autres qui l'étaient moins (III), des réussites inattendues, comme le rôle central des maires (IV). Le particularisme des conditions de rédaction de la recommandation finale doit être pesé (V).

I. Le projet tel que je l'ai compris

a. L'origine du projet

⁷ La construction de consensus par la délibération nous paraissait souhaitable, à la condition qu'aient été ouvertes les possibilités d'opinions dissidentes.

⁸ Si la mortalité est faible (12 000 cas recensés par l'OMS pour cet épisode), les suites à moyen et long terme sont beaucoup plus importantes quoique mal cernées à ce jour.

⁹ L'OMS décrit la manière dont le virus s'est répandu en Afrique, en Asie du Sud et du Sud-Est, et en Europe où la maladie est mal connue ; mais l'organisation parle d'une « explosion épidémique du chikungunya dans le monde entier », soit « 5,6 milliards de personnes menacées » et 119 pays (*Diana Rojas Alvarez à l'AFP (dépêche reprise par ScienceAlert)*). Comme il a été observé que les épidémies majeures ont tendance à se produire environ cinq mois après un épisode El Niño, certains pensent qu'il serait possible de mieux organiser la mise en place des mesures de prévention spécifiques, Source : [Nature](#).

¹⁰ S. Benoni, *Démocratie participative dans la gestion de crise sanitaire et environnementale - L'expérience du Conseil Citoyen CONCISE*, Mémoire de master 2, UFR 4, p. 10.

Lorsque j'ai été contactée, le projet « *Expérimentation* d'un Conseil Citoyen en crises sanitaires et environnementale sur les risques vectoriels liés aux moustiques et leur prévention/gestion à l'échelle de la métropole » était déjà rédigé et accepté par la MSH-Sud, pour un budget total de 35 000 euros¹¹. L'un des objectifs de l'équipe de portage était de capitaliser sur les heurs et malheurs de la gestion verticale du COVID dans un contexte attendu de crises sanitaires récurrentes liées aux épidémies de maladies infectieuses émergentes : pouvait-on se doter, en amont de la crise, d'outils de préparation / prévention suffisamment partagés par les citoyens pour être rapidement mobilisables¹² ? Pour compléter la « gestion descendante » qui avait caractérisé le COVID, l'idée était de tester un dispositif de conseil citoyen inspiré des conventions de citoyens de grande ampleur, mais adapté à des collectivités territoriales, ici des municipalités de taille modeste. Il s'agissait de tester une déclinaison simplifiée et pas trop onéreuse des conventions citoyennes en contexte d'expansion du moustique tigre.

b. Le financement par la MSH-SUD, un élément atypique et structurant

Dans les modèles classiques, il faut financer un Comité de pilotage, ce qui est en général peu onéreux, mais aussi une instance organisatrice qui répercute tous les frais, importants, liés aux lieux de réunion, toute l'intendance (appel à des entreprises pour le tirage au sort des citoyens, voyages, hôtels et restaurants, dégrèvement des frais des panélistes ...), frais de l'animation qu'elle réalise souvent elle-même (part importante du budget¹³). Aujourd'hui, elles ont une emprise forte sur l'organisation et les choix stratégiques de la convention¹⁴. L'ensemble représente des frais considérables, que des municipalités petites ou moyennes ne peuvent assumer¹⁵.

Le passage par le financement de la MSH-Sud imposait un certain nombre de particularités. Tout d'abord le budget global de 35 000 € n'a rien à voir avec les 5 000 000 € de la convention climat ou les 500 000 € de la convention tramway de Strasbourg. De fait, ce budget interdit de respecter les canons de la procédure classique, même pour les « petites » conventions de citoyens que certains préfèrent qualifier de mini-publics. Fallait-il donc tenter l'opération ? On pouvait aussi bien dire que non puisque c'était effectivement « impossible », ou prévoir dès l'origine la possibilité de s'affranchir d'une certaine

¹¹ Les citoyens ont fait quelquefois référence au fait qu'il s'agissait d'une expérimentation, d'une recherche, sans que cela semble leur créer une difficulté.

¹² J'avais insisté, dans mon analyse de la crise du COVID sur l'absence d'un principe de préparation dans le droit positif. Un ensemble « préparation-précaution-prévention-adaptation (aux vagues, aux variants, aux vaccins ...) » me paraissait essentiel. Je faisais remarquer d'une part que les deux points préparation et adaptation ne font pas partie du corpus juridique actuel (sauf de manière encore marginale en termes de changement climatique), et d'autre part que deux numéros de la revue *Pandémiques* parus en 2006 et 2007, avaient fait un point détaillé et complet de la préparation qu'il fallait mettre en place pour résister à une pandémie grippale dite inéluctable (DG OMS 2006, D. Houssin, DGS). Ce plan voulant mobiliser l'ensemble de la société ne fut suivi d'aucun effet, et participa à l'importance du nombre de morts (l'Institut de veille sanitaire a prévu très tôt de 90 000 à 210 000 décès, sachant que Santé publique France a arrêté le décompte en juin 2023 avec 167 000 décès), Entretien avec M-A. Hermitte et H. De Pooter, *L'adaptation des systèmes juridiques aux pandémies*, in A. Bertrand, P. Giraudoux et A. Macé (dir.), *Les temps des pandémies*, Belin Éducation, 2023, p. 159 sv.

¹³ La réalisation des conventions de citoyens est désormais systématiquement confiée à des entreprises de prestation de services, alors que d'autres modèles, beaucoup moins onéreux, ont fonctionné à partir d'équipes de recherche.

¹⁴ Pour moi, c'est une confusion des rôles. L'instance organisatrice ne devrait être là que pour les aspects matériels et laisser les choix de fond au COPIL.

¹⁵ Pour mémoire, Prades-lès-Lez (F. Brau, 6200 habitants), Murviel-lès-Montpellier (I. Touzard, 1900 habitants) et Villeneuve-lès-Maguelone (Véronique Négret, 9600 habitants).

doxa, solution choisie car un tel budget est adapté à des très petites communes¹⁶ ; dans cette perspective, cela méritait d'être tenté. Cela conduisait à réinventer nombre d'éléments importants dans le schéma classique.

c. La MSH-SUD

Il a été acté que, à titre expérimental, la MSH-SUD et un dénommé « groupe de portage » se partageraient la « fonction d'instance organisatrice du Conseil citoyen en crise », analysé par Concise comme un indice de « la nature hybride de ce test d'un nouveau dispositif », puisque la MSH est à la fois bailleur de fonds pour la réalisation d'un projet de recherche, lieu physique de l'accueil du processus, et actrice lointaine dans l'organisation du processus via son Conseil scientifique¹⁷.

Si la beauté du lieu et le confort des salles paraissaient adaptés à l'accueil physique dans les locaux de la MSH, des limites sont vite apparues. Ainsi, la disponibilité de micros, enregistrements, etc. s'est révélée défailante à plusieurs reprises. Mais surtout, l'organisation temporelle exigeante d'une Convention de Citoyens n'est pas compatible avec les contraintes d'un bâtiment du type MSH-SUD qui doit être fermé à des heures précises ou ne fonctionne pas le dimanche ; pour donner un seul exemple, dans les Conventions de Citoyens auxquelles j'ai participé, la rédaction de la recommandation finale commençait en début d'après-midi le dimanche et durait jusqu'au lundi matin, solution impossible ici.

Au contraire, l'intervention de la Directrice adjointe de la MSH montrant son intérêt pour l'opération a été bien reçue par les panélistes, constituant un moment de réassurance de l'intérêt porté à leur travail.

Par ailleurs, la forme « projet de recherche » éliminait la possibilité d'un « commanditaire » au sens propre du terme, puisqu'il s'agit en général d'une personne morale de droit public (mais l'opération

¹⁶ Le niveau des dépenses en euros par habitant est d'environ 1 000 € pour les communes de moins de 3 500 habitants avec des recettes moyennes de moins de 1 140 €, <https://letowski.fr/quelques-ratios-financiers-des-communes-selon-leur-taille/>

¹⁷ « Un partage des rôles a donc été précisé : la MSH-SUD assure un suivi du projet par l'intermédiaire d'une personne dont une partie du temps de travail est dédié au projet (Mariline Poupaud, lien entre le groupe de portage et les différents services de la MSH-SUD). Notons que l'un des membres du groupe de portage, David Gomis, a attiré lui-même « l'attention sur sa double casquette : animateur du groupe de travail d'Écologie de la santé d'une part et agent de la Métropole de Montpellier d'autre part. Il est à la fois DANS le COPIL avec Écologie de la santé et EN DEHORS puisqu'il fait partie de la collectivité locale et donc du groupe des « commanditaires ». En réalité c'est très fréquent, voire nécessaire. Ainsi, dans la Conférence déchets nucléaire à Bure, il y avait un représentant de l'IRSN chargé d'éclairer sur les données scientifiques du projet et d'en faire valoir l'intérêt. Mais il n'étant pas salarié de l'ANDRA ; sa présence dans le COPIL était équilibrée par d'autres scientifiques, opposés au projet.

tentée par des entreprises existe aussi)¹⁸ qui souhaite, ou doit légalement¹⁹ connaître le point de vue de citoyens face à une décision à prendre. Pour ce faire, le commanditaire formule sa question, nomme un président ou une présidente de COPIL puis se retire, laissant le COPIL agir²⁰. Toutefois, le titre du projet soutenu par la MSH-Sud, « Expérimentation d'un Conseil Citoyen en crises sanitaires et environnementales sur les risques vectoriels liés aux moustiques et leur prévention/gestion à l'échelle de la métropole », revient à poser la question qu'aurait pu poser un commanditaire public au niveau de la métropole, du type : « Quelle place pour un Conseil citoyen en matière de prévention / gestion lors qu'une crise sanitaire et environnementale liée aux moustiques ? ».

d. Une incertitude sur les rôles : commanditaire, instance organisatrice, COPIL, groupe de portage élargi ?

Comme le fait remarquer S. Benoni, « L'indépendance prévue entre commanditaire, instance organisatrice et le COPIL constitue le premier point d'adaptation au cadre de la Convention Citoyenne à échelle nationale et le franchissement d'une 'ligne rouge' puisque la MSH va jouer en partie le rôle de l'instance organisatrice alors qu'en soutenant financièrement le projet, elle assume en partie un rôle de commanditaire (...) De même, par les retours que feront les membres du conseil scientifique, ce commanditaire – instance organisatrice intervient sur le fond, ce qui n'est pas en principe son rôle. »²¹.

Pour autant, la présence de la représentante de la MSH-Sud, comme celle des maires concernés lors des séances de formation, me semble avoir assuré une fonction symbolique importante si j'en juge par la manière, très positive, dont elles ont été reçues par les citoyens. Or, au regard de la difficulté initiale à les recruter, tout élément de « réassurance » du groupe était important. D'autre part, la fonction de la MSH-SUD leur a permis d'intégrer l'aspect expérimentation comme le montre l'adresse de leur recommandation « Nous, ayant participé à un conseil citoyen expérimental ».

De même, les maires ont rapidement été transformées, de formatrices sur leurs fonctions et compétences à co-commanditaires. Dès lors, la recommandation s'adresse particulièrement au pouvoir municipal (cf. pt. IV p. 18).

On peut donc considérer que la question, normalement posée par un commanditaire ici indéterminé, a été posée *de facto* par le titre du projet de recherche, donc par tous les chercheurs qui avaient été

¹⁸ J'avais ainsi pu prendre connaissance d'une conférence de citoyens tenue en Angleterre à la demande d'un assureur voulant savoir à quelles conditions il pouvait – ou non - introduire les tests génétiques dans les contrats d'assurance-vie, cf. Rapport M-A. Hermitte & Ch. Noiville pour la MIRE (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/article/la-mission-recherche-mire>) ; une version tronquée a été publiée dans le Monde Diplomatique M-A. Hermitte, Ces gènes indésirables, 1994, <https://www.monde-diplomatique.fr/1994/05/HERMITTE/7271>. Le laboratoire GSK a fait organiser par l'IFOP de telles conférences sur des thèmes liés à la santé ; on notera l'importance accordée par les panels aux associations de patients comme contre-pouvoirs, <https://www.ifop.com/article/citoyennete-et-sante-le-regard-des-francais/> ; ou en 2012, l'Institut Montaigne, également sur le thème de la santé, <https://www.conferencedecitoyens.fr/> ; cette partie de leurs conclusions rencontre la recommandation Concise.

¹⁹ La loi de 2011 dite de bioéthique prévoit qu'à tout changement législatif dans ce domaine, des « États généraux » et une « conférence de citoyens » doivent être organisés ; aucune procédure n'est fixée, ni pour les uns ni pour l'autre, -malheureusement.

²⁰ Il a dû auparavant dégager un budget. Classiquement, il désigne aussi un maître d'œuvre chargé des questions matérielles d'organisation. Cette question est à l'heure actuelle mal réglée car ce maître d'œuvre est devenu un co-organisateur, prenant sur les tâches du COPIL et de l'animateur qui devraient idéalement rester séparés au nom d'une sorte de séparation des pouvoirs.

²¹ S. Benoni, p. 42, en référence à « Sciences Citoyennes et Démocratie Ouverte, Pour des conventions citoyennes Les principes et lignes rouges, <https://pouredconventionscitoyennes.org/principes-et-lignes-rouges>.

associés à son élaboration, portée par un groupe restreint appelé les « *porteurs de projet* » ou groupe de portage. Elle a été reçue et comprise ainsi par les citoyens²², et un groupe plus distant intitulé « participants académiques », composé de nombreux enseignants-chercheurs de différentes spécialités, écologie, entomologie, socio-anthropologie, épidémiologie, etc.. Mais les panélistes l'ont rapidement comprise comme nécessitant une réponse adressée aux maires et aux pouvoirs publics en général. C'est important de prendre cette réaction en considération, car les maires avaient été « tenues comme secondaires (par le groupe de portage...) or on comprend qu'elles sont centrales et qu'il faut les engager plus ; (... qu'elles) nous disent ce qu'elles espèrent du Conseil Citoyen, (...) quel intérêt elles ont pour cette démarche participative par rapport à des expériences antérieures » (CR du 6 mars 2025).

c. Un engagement insuffisant du groupe de portage élargi

Si l'on prend en considération les deux cercles d'un COPIL classique - spécialistes de la procédure, spécialistes du sujet -, toutes les disciplines scientifiques nécessaires à un tel projet étaient *a priori* représentées dans le groupe de portage élargi. Les « spécialistes de sciences sociales » auraient donc pu constituer la branche du COPIL réputée compétente en matière de démocratie représentative²³, et pour les autres scientifiques, la branche « spécialistes de la question posée ». Reste que leur présence très ponctuelle, épisodique, voire parfois invisible, interdit de les voir comme membres d'un véritable COPIL, généralement très présents. Il y a eu une claire différence entre les personnes désignées comme groupe de portage et les autres chercheurs impliqués dans le projet de recherche, que j'appellerai « *groupe de portage élargi* », inégalement présents lors de la phase de préparation, quasi absents lors de la conférence en juin et totalement absents lors de la rédaction de l'avis en octobre²⁴. Alors que j'avais vu l'ensemble des répondants à l'appel d'offre de la MSH-SUD comme une sorte de COPIL, il s'est révélé très épisodique. Au bout du compte, une surcharge de travail a affecté R. Brac de la Perrière et P. Moity-Maizi.

f. Premières réflexions sur le franchissement des lignes rouges

Le manque d'un commanditaire clairement identifié n'a pas eu de conséquences négatives visibles, peut-être parce que les panélistes ont spontanément pallié ce défaut en s'attachant aux maires. Ainsi, c'est à l'occasion de leur venue aux séances de juin, et du dialogue qui s'est établi entre elles et les citoyens, que ces dernières m'avaient semblé avoir été investies par les citoyens dans une position de commanditaire à qui les panélistes rendront compte. Ce qui n'était, en juin, qu'une impression, a été confirmé par la teneur de l'avis rendu. Cela semble avoir dirigé les panélistes vers des messages aux élus (création d'une réserve citoyenne agissant en concertation avec les municipalités et l'ARS cf. analyse, p. 19 et sv.). En revanche, la recommandation n'accorde presque aucune place aux questions scientifiques portées par la question des vaccins, et surtout aux différentes techniques utilisables pour assurer une certaine démoustication. La formation, pourtant bien reçue sur ce point, est presque absente de la recommandation qui s'en tient à une modeste formule générale, claire au demeurant : « Exigeons des pouvoirs publics d'user de moyens écologiquement viables et disponibles pour démoustiquer ».

On notera un refus d'intervention, très rare au regard de mon expérience, en provenance de l'ARS, pourtant maillon essentiel sinon principal de l'intervention ponctuelle sur le terrain en cas d'apparition

²² Terme emprunté au vocabulaire de la MSH-Sud.

²³ On ne comptait d'ailleurs pas de véritable connaisseur des conférences de citoyens hormis R. Brac de la Perrière utilement épaulé par G. Millot (Sciences citoyennes).

²⁴ Ainsi, Didier Fontenille (RIVOC) ; Isabelle Estève-Moussion (ARS) ; Karine Soulé (IED) ont participé à une réunion en janvier 2025, et ont très peu réagi par mail par la suite pour disparaître finalement complètement.

des cas. Dire non à une équipe de recherche demandant la participation à une expérimentation est assez facile ; au contraire, lorsque le commanditaire occupe une position de pouvoir, le refus est plus difficile, voire impossible. Il serait important que le groupe de portage puisse avoir un retour avec les représentants locaux, maires et idéalement un représentant de l'ARS, pour montrer, à partir de la recommandation peu diserte sur ce point, que ce refus a laissé une trace négative. Notons qu'à la suite de ce refus, le groupe de portage avait envisagé de contacter Claire Loiseau sur l'écologie du moustique, pour conclure finalement par la négative. Si l'on se souvient que des débats ont eu lieu entre panélistes sur la question, et que X7 a quitté le processus en avançant ce défaut de prise en compte de l'écologie du moustique, il est recommandé de revenir sur ce point.

Toutes ces caractéristiques, depuis les particularismes du financement, l'incertitude sur les rôles de chacun, l'engagement insuffisant de certains membres du groupe de portage ont entraîné le franchissement de certaines lignes rouges et m'ont conduite à modifier progressivement mon approche du rôle de garante (II).

II. Comment concevoir ce rôle de « garante » dans ce contexte expérimental ?

Les grands traits de ce qui est demandé aux garants peuvent paraître consensuels, influencés par la pratique bien rôdée mise en place par la CNDP et les réflexions, peu différentes, opérées autour de la notion de « tiers veilleur » (A). Ce rôle était nouveau pour moi puisque je n'avais été que membre de COPILs dans des opérations qui n'avaient pas bénéficié de « garants »²⁵. Cela m'a conduite à construire ma participation pas à pas et de manière réactive pour m'adapter à une situation atypique et mouvante. Je suis donc intervenue fortement en direction du groupe de portage élargi dès que j'ai été nommée. Au contraire, je suis restée observatrice muette lors de la conférence elle-même (juin 2025) ; mais je suis intervenue davantage, quoique de manière très marginale, lors de la rédaction de la recommandation, effectuée dans des conditions particulièrement difficiles (B).

A. La notion de garant, du modèle CNDP à l'idée de « tiers veilleur »

a. Généralités

Le terme général de « garant », très général, a pris une connotation particulière dans le cadre du droit de l'environnement et de l'enquête publique²⁶, et s'imposer avec le principe de participation, la Charte de l'environnement et la convention d'Aarhus. Il renvoie aux idées de loyauté des procédures, d'impartialité sur le fond du dossier, d'ouverture des débats, de prise en compte de la diversité des arguments, d'attention à ce que les désaccords puissent naître et jouer leur rôle, d'indépendance suffisante par rapport aux organisateurs de la concertation. Ce sont tous ces objectifs que le garant

²⁵ J'y ai occupé des positions différentes. Dans deux cas, j'ai été successivement membre du COPIL au titre d'experte du sujet traité (1998 Les OGM dans l'agriculture), puis membre du COPIL au titre d'experte de la procédure (2002, changement climatique). Dans deux autres cas, j'ai présidé le COPIL (Antennes relais à la ville de Paris 2009, puis Déchets nucléaires à Bure pour la CNDP 2013-2014). En principe, je ne publie pas d'articles sur des opérations auxquelles j'ai participé en tant qu'experte, en raison du risque de conflit d'intérêt intellectuel. J'ai fait, dans ce cas, une exception car je jugeais important de pouvoir proposer une sorte de mode d'emploi issu de ces quatre expériences, tout en signalant que cela « reflète un point de vue personnel et non distancié » M-A. Hermitte, Débats publics et nucléaire - L'expérience de la Conférence de citoyens sur la gestion des déchets nucléaires dans le cadre du projet Cigeo, I. Doussan (dir.) *Les futurs du droit de l'environnement – Simplification, modernisation, régression*, Bruylant, 2016, pp. 189-205, et sur le site de *Global Chance*, <https://www.global-chance.org/IMG/pdf/qc35p44-51.pdf>

²⁶ Par exemple, Charte de la concertation du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, 1996.

doit pouvoir suivre pour évaluer la qualité finale de la procédure de consultation. Cela constitue effectivement un idéal à atteindre, sans donner beaucoup d'éléments pour savoir comment le faire.

b. Le rôle de la CNDP

La CNDP va en faire un élément central de son fonctionnement en s'attachant des garants en grand nombre (260 au 31 décembre 2024) et en les « professionnalisant »²⁷. Ce système très organisé autour de spécialistes et de moyens importants n'était pas accessible pour Concise. Mais quelques traits saillants pouvaient être repris, comme l'intervention précoce des garants dans la confection du débat de manière à contrôler la loyauté de la procédure, participer au choix des intervenants, mettre en évidence les points sur lesquels il est important de faire porter la formation – information, par exemple.

c. La généralisation de l'idée de tiers-veilleur

À côté de la notion de garant, déjà ancienne, est apparue un concept plus récent de « tiers veilleur » qui désigne une personne chargée d'apaiser les tensions, de « relancer la dynamique du projet », autrement dit un rôle plus large et éventuellement plus actif que celui de garant ... L'idée, lancée par le programme « Repères » du ministère de l'environnement, a été particulièrement travaillée par Sciences Citoyennes dans le but de faire du tiers-veilleur un acteur important de la recherche participative²⁸. Il s'agit alors de déléguer quelqu'un connaissant bien les ressorts de la recherche participative pour favoriser une « réelle co-construction des savoirs », autrement dit veiller aux effets de domination de tel ou tel acteur, expert ou panéliste. De nombreux acteurs s'en sont saisis, ainsi l'appel à projet ANR SAPS-recherche participative avait expressément prévu un financement destiné à ce tiers-veilleur.

Je me suis donc inscrite progressivement dans le rôle souple de veilleuse, tel que je vais le décrire.

B. Déplacer l'attention vers le groupe de portage élargi

Concernant mon rôle de garante, j'ai repris les grands traits des modèles disponibles, dont particulièrement l'intervention en amont de la conférence, pour la coconstruire. Je peux peut-être regretter de n'avoir pris ces fonctions qu'à partir de juin 2024 lorsque nombre de décisions avaient déjà été engagées. En effet, la plupart des membres du groupe élargi n'avaient qu'une faible connaissance du modèle convention de citoyens. D'autre part, lorsque les membres du panel ont enfin pu être recrutés, il est apparu qu'ils étaient très peu nombreux et que certains d'entre eux n'avaient accepté qu'à la condition de pouvoir s'absenter pour une autre obligation (ce que je n'ai eu à gérer dans aucune des 4 opérations auxquelles j'ai participé, les panélistes étant, il est vrai, « enfermés » dans un hôtel)²⁹.

²⁷ Obligation de suivre une formation (théorique et pratique par « mise en situation »), rémunération, pratique de tutorat par l'organisation de binômes, renforcement de leur présence dans les cas les plus délicats (cf. aménagement du Rhône en 2024), attention portée à leur nombre suffisant région par région., cf. Cahiers de méthodologie, 2013. Conseil d'État, « Consulter autrement, participer effectivement », 2011. Je remercie Marine Fleury d'avoir pris du temps pour m'éclairer sur sa pratique de garante CNDP.

²⁸ Ch. Coquard (coord.), Le tiers-veilleur, un acteur de la recherche participative Note sur l'accompagnement de la recherche participative, Sciences citoyennes, soutenue par la Fondation de France ; cf. aussi dans le domaine de la santé https://iresp.net/wp-content/uploads/2022/05/Livret-des-references-sur-les-recherches-participatives_MAJ_27.04.22.pdf ; le concept a été saisi par de nombreuses associations, tel le « réseau haies », <https://reseauhaies.fr/wp-content/uploads/2024/03/Fiche-tiers-veilleur-n%C2%B05-Me%CC%81thodologies-daccompagnement-dun-projet-de-recherche-participative-v0.2.pdf> ; <https://www.firah.org/upload/centre-ressources/outils/outils-methodo/accompagnementrp-notetiersveilleurs.pdf>

²⁹ Le co-garant désigné qui avait, en tant que citoyen de la convention climat, l'expérience des garants qui avaient accompagné l'opération a été absent, sauf une fois lors d'une *visio* collective. Je n'ai donc pas pu l'interroger pour bénéficier de son expérience. D'un côté, ce regret doit être relativisé, le modèle « convention climat » étant

J'ai donc repensé mon rôle en fonction des circonstances et des difficultés rencontrées.

En amont de la conférence elle-même, je suis beaucoup intervenue dans les discussions avec les membres du groupe de portage élargi pour réagir en temps réel aux choix en cours de discussion. J'ai ainsi essayé de cadrer les propositions méthodologiques des uns et des autres en fonction de l'expérience que j'avais acquise précédemment, de rappeler sans cesse les règles qui me paraissaient importantes de manière qu'elles soient bien intégrées par le groupe de portage et l'animatrice, Sophie Maisondieu. Mais j'ai aussi rappelé que je n'avais pas à intervenir sur le contenu de la formation puisque c'est le rôle du COPIL (« Réponses Hermitte 14 février »), et je me suis tenue à ce principe (a). Lors du travail en séance avec les panélistes, je suis restée muette car il ne m'a jamais paru qu'il y ait de débordement évident. C'est ce que j'ai fait lors des journées des 13 et 14 juin auxquelles j'ai assisté en tant que spectatrice muette, comme à la journée du 28³⁰ ; cela me semble avoir été acté sans difficulté par les citoyens qui ne se sont jamais tourné vers moi pour chercher une quelconque réassurance. En revanche, je suis intervenue lors de la rédaction de la recommandation, essentiellement par la production d'un petit document montrant l'évolution de la situation pendant l'été (ci-joint, annexe 1) (b).

a. Interventions fréquentes de la garante pendant la phase de préparation de la conférence par le groupe de portage et l'animatrice

Beaucoup parmi les membres du groupe de portage élargi ignoraient à peu près tout du fonctionnement concret d'une Convention de Citoyens. Je suis donc fréquemment intervenue pour insister sur la nécessité de présenter de manière transparente les controverses, si possible en faisant intervenir ensemble les parties en désaccord pour qu'ils montrent bien ce sur quoi il n'y a pas de débats et ce sur quoi il y a débat, et qu'ils puissent clarifier les termes du débat en exposant les arguments qui soutiennent leurs désaccords. De même, j'ai insisté sur la terminologie adaptée : par exemple lorsque le groupe de portage évoque « l'avis commun », je pointe le risque que cela suggère aux panélistes l'idéal d'un avis unanime. Or ils doivent garder la liberté de rejoindre l'avis majoritaire avec des points de désaccord, ou de rédiger une position minoritaire, voire deux avis disjoints si le désaccord est trop profond (CR du 24 juin).

Ce sont des points essentiels pour que les citoyens se sentent libres de prendre parti – dans un sens ou dans un autre. De même, entre le 28 juin, fin théorique de l'opération, et le 6 octobre, date de la rédaction – hors délai – de la recommandation, j'ai beaucoup plaidé en faveur de cet ajout imprévu. De manière plus impondérable, il est probable que le peu d'investissement de la plupart des membres du groupe de portage élargi a conduit à ce que je fasse partie de ce que l'animatrice a qualifié de « staff », comprenant R. Brac de la Perrière, P. Moiti-Maizi, elle-même et moi. Un tel staff est atypique dans le fonctionnement normal d'une convention de citoyens (MAH Réponses Concise 14 février).

Le 14 février, la question de la possibilité pour le groupe de portage élargi d'assister à la conférence elle-même m'avait été posée. J'avais analysé la demande de la manière suivante : « Sur l'assistance aux séances (groupe de portage et le groupe de recherche du projet), c'est non seulement tout à fait possible mais évidemment nécessaire pour l'aspect recherche s'ils veulent tirer une publication de l'expérimentation et participer à la réflexivité souhaitée. Cependant, cela implique d'être au clair. Il ne faut en aucune façon interagir avec les citoyens. Ni en prenant la parole, ni en manifestant par des gestes ou des mimiques un quelconque sentiment. De mon expérience, les citoyens oublient très vite

très éloigné de l'opération moustiques ; mais il avait participé à d'autres opérations : garant de la convention citoyenne étudiante organisée par l'IESF sur le développement de l'utilisation de l'hydrogène (2023), conseiller de la convention citoyenne du groupe VYV (2024), parrain et référent de la convention citoyenne étudiante de l'UPEC/ IEP (S. Benoni p.44). Son manque d'investissement dans l'opération Concise mériterait donc d'être investigué et compris.

³⁰ Ayant été hospitalisée peu avant, je n'ai pu suivre cette journée que par zoom, ce qui a engendré une forte déperdition sur la compréhension de ce qui se produisait sur place (par exemple panneaux récapitulatifs illisibles).

les présences « extérieures », qu'il s'agisse du COPIL ou d'une caméra. Mais mes expériences concernaient un maximum de 3-4 personnes que j'avais soin de « camoufler » un peu dans l'organisation physique de la salle. L'assistance en zoom est d'autant plus vite oubliée. Et bien sûr, pas de contact aux pauses café ou aux repas ».

L'assistance par zoom a été inégale, insuffisante me semble-t-il pour nourrir les recherches que l'on pourrait attendre d'un projet financé par la MSH-SUD.

D'un autre côté, R. Brac de la Perrière et P. Moiti-Maizi ont été contraints de sortir de leur rôle. En effet le COPIL, en principe, est muet. Toutefois, les particularités du recrutement des panélistes (p. 17 et sv.) ont placé, R. Brac de la Perrière principalement, dans une relative familiarité, parfois ancienne, avec certains panélistes ; il lui était donc difficile voire impossible d'adopter ma position muette et laisser Sophie Maisondieu agir seule car ils se retournaient vers lui à certains moments. Le phénomène a été accentué par les temps trop courts, et par le fait qu'il s'agissait d'une recherche – expérimentation. Je n'ai toutefois observé aucune tentative d'influence sur le contenu.

Il faudrait réfléchir à la question de savoir si, dans ces très petites opérations, ce n'est pas inéluctable. Dans ce cas, le rôle des tiers veilleurs serait, non pas d'interdire, mais de vérifier que ce ne soit pas utilisé pour promouvoir telle ou telle solution.

b. Pendant le déroulement de la conférence, pourquoi une observation muette ?

Le rôle d'observatrice muette que j'ai adopté lors des journées des 13 et 14 juin a laissé indifférents les citoyens qui travaillaient avec l'animatrice. Le programme de formation prévu n'appelait d'ailleurs aucune vigilance particulière, comme la présentation de leur propre rôle faite par les maires, la présentation par l'animatrice de son rôle. Seule la présentation générale des conventions de citoyens par G. Millot de Sciences citoyennes pourrait être contestée puisqu'il présentait une vision particulière, celle de Sciences citoyennes. Mais en l'occurrence, c'était légitime puisque c'était l'objet même de la recherche. Je peux peut-être formuler un regret : un chercheur aurait pu compléter son intervention en proposant d'autres pistes, mais au regard du temps très contraint, le regret doit être relativisé.

Le cycle de vie des moustiques était également confié à une seule personne mais les bases en sont suffisamment consensuelles pour ne pas conduire à multiplier les interventions sur ce point ; d'ailleurs chaque fois qu'un nouvel intervenant a évoqué la question, les panélistes ont réagi en faisant valoir qu'ils avaient bien compris³¹. Un point controversé a été exposé par deux intervenants mettant bien en scène leurs débats (les différentes techniques de l'insecte stérile). La chaîne de commandement en cas de crise, qui peut parfaitement être contestée, n'a été expliquée que par un seul intervenant, mais il a joué le jeu d'un exposé ouvert sur plusieurs façons de faire.

Une seule intervention a été problématique, de manière inattendue, celle des deux experts de Santé Publique France portant sur les maladies transmises en Occitanie. Quoiqu'ils aient été deux, ce qui n'était pas nécessaire et a perdu temps, ils n'ont pas présenté d'hypothèses diverses, mais affirmé le peu de gravité potentielle en cas d'épidémie métropolitaine, car ils ont lié le nombre de morts dans les DOM-TOM à la mauvaise organisation hospitalière de ces territoires. Ils ont passé sous silence aussi bien les séquelles relativement rares mais longues et parfois graves de la dengue et du chikungunia, n'évoquant pas les risques graves pour les fœtus en cas de virus zika, ni les projections assez alarmantes de l'Anses et de l'OMS sur le développement inéluctable de poussées épidémiques en métropole. Une intervention directe de ma part aurait été négative, en soi, et du fait du positionnement très particulier de la citoyenne « V7 » dont la conviction était que les mobilisations autour du moustique tigre étaient une tentative pour présenter comme grave une situation sans gravité : rien à côté de la grippe saisonnière, ce qui est vrai en termes de nombre de morts, mais ne devrait pas empêcher de se préparer. Il m'a donc semblé préférable de conseiller *a posteriori* au groupe de portage de faire venir le 28 juin un médecin spécialiste de ces maladies, ce qui a été fait. Effectivement, le regard médical a remis les choses au point, permettant de réaliser l'objectif d'exposé

³¹ Le choix de passer par un jeu, qui m'avait laissée sceptique, a en réalité été très efficace.

des controverses ; c'est peut-être l'un des éléments qui a provoqué le départ définitif de V7, critique depuis le départ.

S. Benoni fait remarquer qu'une intervention sur les facteurs sociaux d'exposition aux maladies vectorielles « en visioconférence juste avant le déjeuner », a semblé peu retenir l'attention, ce qui étonne car, dans la recommandation le panel s'est particulièrement arrêté sur les aspects sociaux (importance accordée au terrain, aux voisins ...) ³².

c. Pendant la rédaction de la recommandation

Normalement, les recommandations sont rédigées en continuité d'un week-end de débat public organisé par les panélistes demandant au COPIL à entendre ou réentendre tel ou tel expert, phase que le format court ne permettra pas forcément d'organiser, même si cela devrait être privilégié ³³. En effet la structuration de ce débat par les citoyens eux-mêmes, avec l'aide du COPIL, est une étape structurante pour les citoyens, qui passent d'auditeurs à acteurs avant d'élaborer la recommandation. Aucun temps n'était prévu pour réaliser cette étape.

La journée du 28 juin ³⁴, pourtant courte car il fallait quitter la salle à 17H30, heure de fermeture de la MSH-SUD, fut donc consacrée à une triple tâche : un complément de formation sur les aspects médicaux de la question, un rassemblement des « fiches mémos » heureusement rédigées progressivement les 13 et 14 juin à l'initiative de l'animatrice et synthétisées par un ou une panéliste volontaire. Le 28 juin, le temps trop contraint n'a permis que de faire un ensemble de suggestions disparates exposées aux maires, et discutées avec elles, sans arriver à la rédaction d'un texte.

Le groupe de portage a donc dû choisir entre trois options :

- mettre « au propre » lui-même ce qui avait été écrit en style télégraphique sur des feuilles punaisées sur des chevalets, sans rien changer d'autre que le style, solution qui entérinait l'échec d'une organisation aussi courte car les notes étaient largement incomplètes, même en tant que simples notes ;
- laisser le groupe de portage aidé par l'animatrice rédiger une recommandation réputée conforme à ce qu'auraient fait les citoyens, solution qui avait certains soutiens car elle permettait de présenter un texte abouti quoiqu'il ne soit pas de la main des panélistes ;
- organiser une séance supplémentaire.

La réunion devant prendre cette décision comprenait également l'animatrice et moi-même ; je suis largement intervenue en faveur de la troisième solution, finalement adoptée. En effet, la première me semblait aboutir à un résultat peu lisible pour les destinataires et décevant pour les citoyens car la recommandation en bonne et due forme est vue par les panélistes comme la preuve de l'intensité du travail accompli et, généralement un sujet de fierté. La seconde me paraissait être carrément une faute déontologique, quelle que soit la bonne volonté des rédacteurs. Il a donc fallu organiser une séance supplémentaire. Et effectivement, les panélistes ont accepté de se réunir de nouveau le 6 octobre 2025 à seule fin de rédiger leur recommandation.

Cela avait l'inconvénient de se produire longtemps après le travail préparatoire et il est probable que nombre d'informations étaient sorties de leur esprit dans le courant de l'été. J'ai tenté de réveiller les mémoires en diffusant une courte note. Elle ne portait pas sur un résumé des formations ou des points

³² S. Benoni p. 73.

³³ Dans mes notes personnelles, j'écris : « On observera une mise en cause de certains experts de la première journée (vol des hirondelles) ; ce sont des phénomènes classiques qui, dans une Convention de Citoyens plus longue, sont gérés par le rappel de certains experts lors du week-end de débats qu'ils organisent eux-mêmes, ou au contraire par leur confrontation avec d'autres, suggérés par le COPIL ou demandés par le groupe de citoyens ».

³⁴ Étaient présents, Sophie Maisondieu, Robert Brac de la Perrière, Pascale Moiti-Maizi et Muriel Figuiet en présentiel ; et en ligne Camille Besombes, Philippe Bance et moi-même - hospitalisée.

qu'ils avaient retenus, ce qui aurait influencé, donc dénaturé leur texte. J'ai simplement repris sans commentaire les informations délivrées durant l'été, essentiellement par FR3, média local. L'annexe fait donc le recensement d'une partie des cas autochtones de chikungunia et d'opérations de démoustication. Ce décalage dans le temps entre la formation et la rédaction de la recommandation semble avoir conduit les panélistes à suivre une pente déjà très présente en juin, consistant à ne pas prendre parti sur les techniques de démoustication, au profit d'un principe général de « moyens écologiquement viables ». Ce n'est d'ailleurs guère critiquable au regard du faible recul dont on dispose, même si cela sera certainement décevant pour les experts concernés. La recommandation est donc resserrée sur ce qui a constitué, dès le départ, le cœur des convictions du groupe, soit l'articulation entre une réserve citoyenne et l'action des mairies.

Je suis intervenue une fois dans la rédaction, à propos de la volonté des panélistes d'imposer un diagnostic à l'aéroport en période d'épidémie pour signaler qu'un projet de loi serait probablement nécessaire, ce qui impliquait de viser l'exécutif et le législatif.

d. Faire le point une fois l'opération terminée

La considération de l'ensemble des difficultés et des réussites confirme ce qui avait été très vite mon sentiment ; l'organisation de Conventions de Citoyens micro, peu dotées financièrement, oblige à mettre à distance ce que l'on fait habituellement et à redessiner des règles adaptées, sans exclure la possibilité qu'en deçà d'un certain seuil, le modèle ne puisse plus être adapté, ce qui conduirait à rechercher d'autres modèles d'association des citoyens, dont Concise a peut-être constitué un premier modèle. Ce sera aux chercheurs de se pencher sur la question de savoir ce qu'il faudrait garder du pilote initial pour dessiner des règles minimales pour les conventions dotées de peu de moyens.

III. Le rôle central des contraintes budgétaires : des particularismes qui obligent à la souplesse et à la créativité par rapport aux modèles existants

Il m'a paru très vite nécessaire d'abandonner les règles posées dans d'autres contextes, de manière à assumer le caractère expérimental de l'opération (A). Il n'en reste pas moins évident que le budget limité a emporté des conséquences néfastes pour le recrutement des citoyens (B).

A. Un caractère expérimental assumé

Dès l'origine, *Sciences citoyennes* assume expressément le caractère expérimental dans le document intitulé « Bilan 2024 et perspectives 2025 »³⁵, ce qui correspond bien à son objet social. Créée en 2002, elle comprend un très grand nombre de chercheurs participant, dans ce cadre associatif spécifique, à des recherches qu'ils n'entreprendraient pas forcément ailleurs. De ce que j'ai pu observer lors des réunions avec les membres du *groupe de portage élargi*, cela semble bien être le cas pour la plupart d'entre eux. En tant que chercheuse ayant publié sur les méthodologies des Conventions de Citoyens, je pense que les expérimentations sont nécessaires car il existe de multiples modèles possibles et que, en l'état, je ne connais pas de recherche globale spécifiquement tournée vers un tableau récapitulatif de cadres expérimentaux (qui finance, dans quel but, avec quelle méthode, pour quels résultats, etc. ?), ce qui permettrait d'avoir une vision générale des réussites et des échecs en fonction des objectifs recherchés (même si le point de vue sur ce qui constitue une réussite et un échec est forcément subjectif donc critiquable).

Je note que c'est compris et revendiqué par les panélistes qui commencent la Recommandation par « Nous, ayant participé à un conseil citoyen expérimental (...) ».

Mon sentiment rétrospectif, est que Concise a bien été une véritable « expérimentation », autrement dit une tentative dont on admet au départ qu'elle puisse être en échec, que ce soit pour redresser certains défauts ou pour conclure que la voie choisie n'était pas la bonne. Deux éléments ont produit

³⁵ Transmis le 3 décembre 2024, MSH-SUD.

des effets majeurs par rapport aux modèles classiques, le temps particulièrement court consacré aux réunions du panel³⁶ et la faiblesse des moyens matériels mis en œuvre par rapport aux autres expériences, y compris des expériences locales.

Plutôt que de voir uniquement les obstacles qui en résultent, j'ai préféré les mettre en évidence mais en analyser les conséquences avec un esprit ouvert.

- La conférence se déroulant sur un temps très court, cela a réduit le temps de formation auquel j'attache une grande importance. Cela n'a pas été un obstacle majeur sur le sujet moustiques, relativement « facile » par rapport aux déchets nucléaires par exemple, et répondant souvent à une expérience personnelle (l'un d'eux parle de la « culture moustique » qu'il faut acquérir). Pourtant, sans s'en plaindre au sens propre du terme, les panélistes ont constaté plusieurs fois qu'ils étaient « à l'école » et que c'était « dur »³⁷. C'est toujours le cas, mais cela a été plus évident ici que dans mes autres expériences pourtant plus exigeantes sur le plan scientifique, sans que j'aie réussi à déterminer si cela tenait au panel ou au manque de temps.
- Pour faire des économies (et ne pas décourager certaines bonnes volontés), les panélistes rentraient chez eux le soir. Mon expérience me fait constater que le logement à l'hôtel, surtout si l'hôtel est situé dans un lieu qui n'incite pas à ressortir le soir, favorise la concentration et l'intensité des discussions entre les panélistes. L'aspect « cloîtré » d'autres expériences produit des effets positifs évidents. De même, ici, ils n'ont pas pris systématiquement les repas ensemble, alors que cela favorise la création du lien. La structuration du groupe m'a paru effectivement un peu lente lors de la première phase de la conférence : un petit groupe de la même municipalité, des personnalités s'isolant volontairement, soit au regard d'une expérience difficile à partager – mais cela s'estompe assez vite, soit une timidité, soit un sentiment de supériorité intellectuelle (V7). Sauf sur le dernier point, cela a été géré assez vite par la facilitatrice. D'autre part, la décision à la fin de la première journée de créer un groupe WhatsApp semble avoir bien fonctionné. Le groupe a su, par ce moyen, profiter du temps pourtant court entre les deux sessions pour partir à la recherche de ses propres questions et sources. Cela devrait être un point important de la recherche à produire car, inexistant lors des premières phases d'expérimentations des différents modèles de Conventions de Citoyens, ce sont des outils de communication utilisés aujourd'hui de manière systématique, et reliés à des outils de recherche³⁸. À l'avenir, il faudra aussi se positionner sur l'utilisation de ChatGpT pour répondre à la question posée alors que l'écriture – sans aide – est essentielle car seule elle peut démontrer que les panélistes se sont emparés du sujet de manière active.
- Le défaut de structuration du groupe lors de la première journée, à mon avis parce qu'il n'y a avait pas eu le « dîner » structurant la veille, a pu être en partie rattrapé ; des liens, bons ou moins bons, se sont noués et les rapports entre les gens ont été rapidement suffisamment fluides. D'autre part, on sent entre eux comme une expérience partagée (la même commune pour trois d'entre eux – un partage d'expériences : « sur mon balcon », « mon expérience de la pêche », « mon expérience de la forêt ». Pourtant, malgré les différences socioculturelles

³⁶ Le 13 juin, 2 heures, le 14 juin une journée se terminant à 17 heures, le 28 juin une journée se terminant à 17 heures.

³⁷ Ce point est souligné dans le travail de R. Barbier, C. Bedu et N. Buclet qui estiment que la transmission par les experts a tendance à creuser les inégalités et décourager, in *Portée et limites du dispositif « jury citoyen » - Réflexions à partir du cas de Saint-Brieuc. Politix, 2009/2 n° 86, p. 189.* Cela ne correspond pas à mes expériences.

³⁸ Dans mes notes personnelles au fil de la journée, j'avais écrit : « En fait, alors que la structuration du groupe n'avait pas été excellente la première journée, à mon avis parce qu'il n'y a avait pas eu le « dîner » structurant, WhatsApp a manifestement permis de redresser la barre, malheureusement avec retard ». Rétrospectivement, je continue de penser que ce dîner est essentiel, WhatsApp venant en plus mais ne remplaçant pas totalement l'effet « bonne chair ».

importantes en termes d'expériences de la vie vécue, comme de niveau d'études, et une participation hésitante (retards, absences), l'engagement des présents a été mieux distribué que dans les groupes dont j'ai fait l'expérience, au sens où aucun citoyen n'est resté passif de bout en bout. Le très petit nombre de citoyens volontaires, a été perçu par eux comme un risque d'échec, ce qui a peut-être produit une réaction compensant une partie des effets négatifs de leur petit nombre et de la courte durée de la conférence.

B. La conséquence majeure et négative d'un budget contraint sur l'idéal du « tirage au sort »

Le tirage au sort était considéré comme un impératif (a). L'impossibilité de le réaliser a eu des conséquences négatives, même si l'engagement de R. Brac de la Perrière et P. Moiti-Maizi a permis de franchir en partie l'obstacle (b). La composition et les modes de fonctionnement du panel ont été influencés par ces difficultés, sans signer l'échec du processus (c).

a. Pourquoi un tirage au sort ?

Les Conventions de citoyens impliquent, au départ, de pouvoir disposer d'un groupe de personnes suffisamment nombreuses, diverses et investies pour réaliser un travail exigeant en concentration et en temps, au détriment d'autres activités. La première question qui se pose est donc celle du recrutement du panel. Certains modèles favorisent le volontariat, mais la seule expérience que j'ai eue en la matière a été difficile³⁹. En principe donc, le point de départ d'une Convention de Citoyens est le tirage au sort d'un groupe de volontaires censés avoir une certaine représentativité du corps social. Le recours au tirage au sort est un choix qui n'est pas neutre si l'on se réfère au point de vue lapidaire de Jacques Rancière : « Démocratie et représentation sont deux concepts bien distincts à l'origine. Le principe fondamental de la démocratie, ce n'est pas la représentation, l'élection, mais le tirage au sort qui seul évite la confiscation du pouvoir par une classe spécialisée. Au contraire, le système de la représentation a toujours été un système de partage du pouvoir entre des forces dominantes liées à la naissance, à la richesse, au savoir... »⁴⁰. Or les multiples tentatives contemporaines de participation du public visent bien à atténuer cette confiscation du pouvoir, que ce soit par la démocratie représentative ou la haute administration. Les conventions de citoyens ont donné au tirage au sort une nouvelle modernité (que ce soit dans une version light pour obtenir 15-20 panélistes, ou dans une version élargie, aux alentours de 150 panélistes)⁴¹.

³⁹ Cela avait été le cas pour la Conférence de citoyens sur l'économie, organisée en l'honneur de Bernard Marris après son assassinat. L'idée avait été annoncée sur France Inter, suscitant un grand nombre de candidatures. Le processus est peu onéreux, il a l'avantage de l'engagement des citoyens qui seront sélectionnés et un inconvénient majeur puisque les personnes qui se proposent ont généralement une idée sur la question posée. Quand on choisit ce procédé, un tri sérieux des personnes autodésignées oblige à équilibrer les points de vue car il est presque impossible de trouver des personnes seulement curieuses de la question alors qu'elles sont la cible privilégiée de cette procédure. Dans ce cas précis, j'ai démissionné au bout de quelques semaines de ma fonction de présidente du COPIL, non pas pour cette raison car j'ai effectué le tri des citoyens sans encombre mais en raison de mon incapacité à convaincre suffisamment d'économistes de participer à l'opération. Le fait d'être totalement inconnue de cette profession manifestement très demandée m'a conduite à me retirer pour ne pas mettre en péril l'opération.

⁴⁰ Entretien avec J-M. Lachaud, Politique et esthétique, *Actuel Marx*, 2006 ; A. Macé, Platon, le tirage au sort au fondement de la communauté politique, *Participations* 2019 Hors-Série, p. 81, <https://shs.cairn.info/revue-participations-2019-HS-page-81?lang=fr>

⁴¹ D. Courant, Y. Sintomer, Le tirage au sort au XXI^e siècle. Actualité de l'expérimentation démocratique, *Participations - Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 2019, N°23, pp.5 - 32. [10.3917/parti.023.0005](https://shs.cairn.info/revue-participations-2019-HS-page-81?lang=fr). [hal-04516550](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04516550) ; L. López-Rabatel, Y. Sintomer, Introduction. L'histoire du tirage au sort en politique : instruments, pratiques, théories, *Participations - Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 2019, Hors-Série, pp.9 - 34. [10.3917/parti.hs01.0009ff](https://shs.cairn.info/revue-participations-2019-HS-page-81?lang=fr). [ffhal-04516574f](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04516574f) ; G.

Or le tirage au sort est une procédure exigeante et coûteuse. Pour ne donner que deux exemples très différents, Elipss⁴² a constitué depuis 2012 un panel d'environ 2200 personnes qui peuvent être sollicitées régulièrement pour répondre à des études conçues par des chercheurs en sciences humaines et sociales sur des sujets variés et d'intérêt général à fins « d'étudier l'évolution des comportements, des situations et des opinions dans la société française ». IPSOS⁴³ a constitué « KnowledgePanel » avec 15 000 panélistes censés pouvoir « fournir des données fiables et représentatives de l'opinion publique ». Alors qu'il faut au minimum 1200 personnes pour assurer une représentativité de la population française, les Conventions de Citoyens visent la diversité plutôt que la représentativité : équilibre hommes – femmes, diversité des âges, des sensibilités politiques, des milieux socio-professionnels. Cela montre que, même pour ne recruter qu'une vingtaine de citoyens un peu divers, l'opération nécessite une organisation et des savoir-faire qui conduisent à faire appel aux services - onéreux – de tels instituts spécialisés. C'était impossible ici.

Seul le groupe de portage, contrairement à la garante, a l'expérience vécue permettant d'expliquer en détail les difficultés auxquelles il a été confronté et les solutions atypiques qu'il a mises en place. Cela confirme le dire des maires faisant remarquer que le « désir de citoyenneté » souvent mis en avant, n'est pas si évident sur le terrain. De même, les raisons de la démission en cours de route méritent d'être analysées en détail au regard du profil de la démissionnaire dont certaines caractéristiques me sont restées inconnues. C'est sans doute S. Maisondieu qui sera la mieux à même de l'expliquer.

Mais la garante peut porter un regard distancié. Malgré l'impossibilité de pratiquer le tirage au sort, il m'a semblé que les objectifs que l'on en attend ont été assez bien réalisés : diversité socio-professionnelle, d'âge, de sexe, diversité des points de vue par rapport à certains éléments du sujet traité (rapports à la maladie, au territoire, à la biodiversité, aux pouvoirs en place, à la proximité⁴⁴). J'attends des panélistes deux qualités : une naïveté au regard du sujet traité – ce qui n'est pas toujours possible-, et un engagement fort sur un processus long et exigeant. Dans l'expérience Concise, malgré un panel de taille insuffisante, le groupe était divers en termes d'âge, de genre, d'expériences socioprofessionnelles ; en revanche, l'engagement a été très différencié d'une personne à l'autre, d'un

Delannoi, Le tirage au sort, un et multiple. Introduction, *Esprit* 8- 2011 ; J. Talpin, Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? Ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale. *Participations*, 2019/HS Hors-Série, p. 453 ; Au-delà de la proximité ? Le tirage au sort, la démocratie participative et les transformations de la démocratie locale, *Administration : Revue de l'Administration Territoriale de l'État*, 2023, Administration, N° 277 (1), pp.103-104. ([10.3917/admi.277.0103](https://doi.org/10.3917/admi.277.0103)). ([hal-04382145](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04382145))

⁴² Elips est une unité mixte de services de Sciences Po et du CNRS <https://www.elipss.fr/fr/>

⁴³ IPSOS est une entreprise de sondage qui s'est transformée en groupe multinational coté en bourse regroupant plus de 20 000 salariés, <https://www.ipsos.com/fr-fr/ipsos-lance-knowledgepanel-lun-des-plus-grands-panels-probabilistes-en-ligne-en-europe> ; la conférence organisée par l'IFOP pour GSK est partie d'un échantillon de 1009 personnes, « représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération) ».

⁴⁴ Ce que l'on peut renvoyer à la nécessaire « diversité épistémique » d'un panel de citoyens : en matière de déchets nucléaires, il était relativement facile en 2013 de trouver un groupe de citoyens n'ayant pas de points de vue sur la question, voire de point de vue sur le nucléaire en général – sur ce point, ce serait plus difficile aujourd'hui. Au contraire, quasiment tout le monde s'est fait piquer par un moustique tigre, même si le degré de connaissance des maladies vectorielles et des techniques de démoustication est encore très faible, M. Meyer & S. Molyneux-Hodgson, *Communautés épistémiques* : une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ? 2011 <https://shs.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2011-1-page-141?lang=fr> ; K. Knorr Cetina, *Epistemic Cultures : How the Sciences Make Knowledge*, Harvard University Press, 1999.).

moment à l'autre, avec des absences pour diverses raisons⁴⁵. Toutefois, le travail réalisé le 28 juin dans des conditions difficiles, a au contraire fait la preuve d'un certain enthousiasme, qui explique qu'ils aient accepté de revenir en octobre pour rédiger la recommandation, ce qui était hors du contrat initial.

On peut donc conclure que le recrutement par tirage au sort n'est pas à la portée de chercheurs non soutenus par un dispositif lourd, et probablement pas à la portée de communes de petite taille ou de taille moyenne. Le recrutement atypique réalisé par les porteurs de projet peut être critiqué au regard de nombreux critères (pt. b), mais il semble bien que l'expérience vécue lors de la formation puis de la rédaction de la recommandation démontre la capacité de mobiliser à long terme des citoyens qui semblaient au départ relativement peu investis⁴⁶.

b. Recruter « avec les moyens du bord »

Dans la mesure où il était impossible de s'adresser à une entreprise spécialisée, d'autres méthodes parfaitement recevables, même si elles présentent en théorie certains défauts, ont d'abord été tentées. On pouvait ainsi attendre beaucoup de la mise à disposition des listes électorales par les maires des trois communes concernées⁴⁷, Jean-Noël Bacro, statisticien faisant partie des porteurs du projet, ayant réalisé un travail de recherche statistique sur les chiffres INSEE pour en déduire la répartition théorique attendue du panel en termes d'âge, de sexe et CSP (sélection des numéros dans chaque ville en fonction de la démographie de chacune d'entre elles). Mais cela n'a pas pu servir du fait du sous-effectif chronique de réponses positives au tirage au sort. Interrogées sur leur volonté, ou non, de participer au projet, les personnes sélectionnées ont fait état de refus, d'acceptation, de peut-être, ou n'ont pas réagi. Le taux de réponse tournait autour de 6,5% avec beaucoup de refus pour des raisons diverses – santé, volonté de se garder pour soi les week-ends ...⁴⁸. Un volontaire a dû être exclu à la demande de Ch. Boete en raison d'un conflit d'intérêt évident, car il s'agissait du co-fondateur

⁴⁵ C'est un point qu'il faudrait reprendre avec chacun des panélistes pour faire la liste des raisons invoquées et déterminer ce qui a été prévu dès l'origine et ce qui était inattendu.

⁴⁶ Les citoyens sont souvent critiques des outils de la démocratie représentative, estimant que leur effort n'est pas récompensé. Ici, 5 dit qu'il trouve que les gens apportent toujours des choses pertinentes, mais il est déçu car leurs conseils ne sont pas assez exploités, « comme en particulier la convention citoyenne sur le climat ». Cela pourrait changer à l'avenir. En effet, l'information est arrivée trop tard pour leur être communiquée, mais la convention organisée par la ville de Strasbourg au sujet de la prolongation d'une ligne de tram vers le Nord apporte un élément nouveau. Les citoyens interrogés avaient bien reconnu l'intérêt du projet de la maire, mais exigé qu'une place plus importante soit laissée à la voiture par rapport au projet initial. La maire a répondu en invoquant les futures élections municipale qui permettraient à chaque candidat de s'emparer, ou pas, du rapport ; mais que, si elle était réélue elle endosserait les conclusions des citoyens car, pour elle, la priorité est que le projet de tram se fasse, et qu'il faut donc le rendre acceptable.

Il sera intéressant de voir ce que deviendra le travail de M-A. Chabin qui a retranscrit et rendu publics tous les cahiers de doléance de 79 communes de Charente-Maritime. Elle parle à juste titre d'une « dette de respect » que le gouvernement doit à tous ceux qui se sont exprimés, <https://france3-regions.franceinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/la-rochelle/cette-chercheuse-universitaire-a-archiver-l-integralite-des-cahiers-de-doleances-des-gilets-jaunes-de-charente-maritime-3237433.html> ; cf. son site, <https://www.marieannechabin.fr/edition-de-cahiers-doleances-2019/>

⁴⁷ Murviel-lès-Montpellier, Prades-le-Lez, Villeneuve-lès-Maguelone. Divers reproches peuvent être adressés à ce système : l'exclusion des étrangers non européens, l'exclusion de tous ceux qui ne sont pas inscrits, sachant que leur portée diffère selon le sujet traité.

⁴⁸ Pour plus de renseignements, S. Benoni, p. 50 et sv.

d'une entreprise qui commercialise l'une des « Techniques Insecte Stérile ». Résultat, une seule personne est restée de cette tentative initiale de tirage au sort sur liste électorale.

Des efforts de communication ont donc été tentés. Les trois municipalités ont communiqué sur leurs sites et *Facebook* ; les radios ICI Hérault et Divergence FM ont parlé du projet. L'Université Paul Valéry a accepté que R. Brac de la Perrière et S. Benoni mettent une table d'information sur le Campus Saint-Charles, technique de communication permettant l'inscription de jeunes, le plus souvent en sous-effectifs (résultat : un panéliste).

Devant ces résultats insuffisants, R. Brac de la Perrière a sollicité la « Mission locale » (résultat : un panéliste), le CCAS de Villeneuve-lès-Maguelone (résultat : un panéliste), et ATD Quart Monde (résultat : un panéliste). Ces actions avaient l'inconvénient de créer du lien, contrairement au tirage au sort, mais elles permettaient une bonne diversité sociale, y compris de gens généralement que le tirage au sort n'atteint pas : ainsi, V6 dit qu'il a participé parce qu'il est en galère et que la maire le lui a demandé ; puisque la commune s'occupe de lui, il explique que c'est normal qu'il réponde présent. Un groupe de 8-9 personnes semblait acquis peu avant le début du processus, nombre qui a été considéré comme suffisant par S. Maisondieu au regard de la diversité des profils. Cela a entraîné un dysfonctionnement au regard de la doxa des Conventions de citoyens puisque certains panélistes connaissaient un ou les deux membres du COFIL qui ont donc joué un rôle, certes second, dans l'animation / humanisation de la conférence. Cela ne m'a pas paru provoquer d'effets particuliers.

d. Caractéristiques finales du panel

Les inconvénients de l'absence de tirage au sort sont visibles, sans même revenir sur l'épuisement du COFIL.

D'une part, cela s'est terminé par un groupe de citoyens légèrement trop réduit, et par des effets de proximité entre les citoyens, que l'on ne retrouve pas, en principe, dans les opérations classiques où ils viennent de toute la France et ne se connaissent pas⁴⁹. Le choix de passer par des réseaux associatifs a eu un double effet : un effet « je sais tout, j'ai l'expérience » et un effet de focalisation sur l'objet de l'association, sous-estimant la question du moustique. Perceptibles le 1^{er} jour, ces biais ont été progressivement gommés grâce à l'effet de groupe géré par la facilitatrice.

Le second inconvénient aurait pu tenir à la surreprésentation d'un village, mais là encore cela a été bien géré par la facilitatrice qui a fait attention à ce qu'ils ne constituent pas un bloc. D'autre part, une certaine surreprésentation n'est pas absurde sur un sujet comme celui-là si cela concerne le village le plus touché par le tigre. Mais le village non représenté a eu un cas de chikungunia autochtone entre deux séances, or cela n'a pas été relevé par les citoyens des deux autres villages.

Notons que les efforts de communication ont débouché sur la présence dans le groupe de deux personnes très jeunes et très impliquées, ce qui est plus rare dans les schémas traditionnels. Elles ont joué un rôle important, à la fois par leur capacité à engranger des informations et par la sympathie dont elles ont bénéficié, ce qui me semble avoir joué un rôle dans l'effet de groupe. L'un des deux a apporté un savoir-faire lié à sa formation, en cours, de journaliste, et sa « culture moustique » venant de son rattachement à l'Outre-mer.

IV. La question récurrente du commanditaire : analyse des mutations

Le premier jour des formations (13 juin de 16h à 20 h) a été marqué par la manière dont les panélistes ont reçu la présence de deux des maires impliquées, sachant que la demie journée s'est déroulée de la manière suivante :

⁴⁹ Ce n'est toutefois pas tout à fait exact. Ainsi, dans la conférence « déchets nucléaires », nous nous sommes retrouvés avec deux amies d'une personne tirée au sort, car elle n'avait accepté de participer que si ses amies étaient retenues également. Malgré mes réticences, cela n'avait finalement pas posé de problème car les facilitateurs ont bien géré le risque.

16 heures : accueil et présentation du projet par R. Brac de la Perrière.

17h45 : présentation des conventions citoyennes. Là, c'est à la fois un élément de présentation de l'association qui a déposé le projet d'expérimentation et posé la question ; c'est une position de type « commanditaire » et en même temps un élément de la formation, ce qui est normalement incompatible. On pourrait donc reprocher que cela ait été confié à Glen Millot qui s'appuie sur le travail de Sciences citoyennes, dont il fait partie. Mais ce potentiel conflit d'intérêt peut être discuté car l'expérimentation porte précisément sur l'adaptation du « modèle sciences citoyennes » élaboré par l'association et ses partenaires ; il fallait donc présenter ce « modèle » de départ. En revanche, j'ai regretté rétrospectivement qu'à cette présentation indispensable, un chercheur non membre de Sciences citoyennes n'ait pas été appelé à discuter certains points au titre du contradictoire ; j'aurais dû le proposer à titre de garante, mais le modèle a tellement explosé que le regret doit être relativisé. Ce que les panélistes en retiendront, ce n'est pas la discussion d'un modèle, mais le caractère expérimental de leur implication.

S'ensuit l'intervention de deux des maires impliquées, celle de Murviel-lès-Montpellier et celle de Villeneuve-lès-Maguelone, convoquées en tant que détentrices de pouvoirs les rendant compétentes dans le domaine de l'administration de la préparation, la prévention et la gestion de la crise (la troisième s'exprimera le 14 juin). Leur intervention était donc pensée comme un élément de formation. À ce titre, cela aurait dû être fait par un juriste de droit public ou un politologue replaçant les municipalités dans l'organisation politique générale. Mais le fait d'être passé par de « vraies » maires a eu un effet auquel je ne m'attendais pas. Un dialogue s'est tout de suite installé, personnalisant cet aspect de la question. Cela a changé l'atmosphère, engendrant questions et réponses (sur les 13 points de la recommandation, 5 s'adressent directement aux maires). Je pense qu'il y a eu là un tournant majeur, les panélistes mettant des visages sur la question posée ; techniquement, ils instituent les maires comme commanditaires. L'ARS est destinataire de 2 points de la recommandation, « l'État » de manière un peu floue à cinq reprises (le préfet, la loi, la recherche, les pouvoirs publics), mais ni l'ARS ni l'État ne bénéficient de l'effet « incarnation ». Ce basculement change le modèle conventions de citoyens en permettant d'établir un dialogue long entre le « commanditaire » et le panel, ce qui n'est pas pratiqué dans le schéma classique.

Pourtant, la demande de Convention de Citoyens n'était pas venue des maires mais du groupe de portage. De même, le choix des trois municipalités n'est pas un choix dicté par leur spécificité au regard du sujet traité (territoire particulièrement touché, citoyens particulièrement inquiets, ou quoi que ce soit d'autre), mais un choix par défaut : ce sont les trois qui ont accepté le défi⁵⁰. Elles ont été dans une position mi-passive, mi-active qui ne correspond pas non plus à un modèle connu : mi-passive puisqu'elles n'ont pas participé à la mise en place du protocole expérimental, mais active tout de même. Tout d'abord, elles ont « accepté d'accueillir l'expérimentation, et de définir ensemble un mandat, une question, pour former un conseil citoyen commun ». Elles ont accepté ensuite de « recueillir les avis » et de « réfléchir le dispositif institutionnel local dans lequel intégrer ces avis citoyens pour qu'ils contribuent à la prise de décision (...) soit au sein de chaque commune soit à l'échelle de la Métropole de Montpellier » (CR Concise 24 janvier 2025). Elles ont tenté ce qui était en leur pouvoir pour mobiliser la population à faire partie du groupe de citoyens (mise à disposition des listes électorales, communication sur les supports média municipaux).

Leur présence a permis de clarifier l'étendue et les limites de leurs pouvoirs, en dehors des crises et en période de crises, comme aurait pu le faire un enseignant de science administrative, mais le dialogue qui s'est instauré a dépassé largement ce cadre : d'après vous, qu'est-ce que je peux faire ? comment pouvez-vous vous impliquer ? m'aider ? Elles ont aussi fait valoir la difficulté de coaction avec les citoyens (sur un mode, si je leur demande, pas de réponse, mais s'ils me demandent, ils veulent une réponse rapide, c'est parfois tendu, etc.). Ce dialogue semble avoir été très apprécié et, de mon regard distancié, il a changé l'atmosphère ; après des débuts hésitants, un certain enthousiasme du

⁵⁰ Le COPIL est confronté aussi à une certaine réserve des maires du fait de la proximité relative des municipales. Elles estiment être déjà en campagne pré-électorale, notamment à Prades, CR du 14 avril.

panel était très perceptible à la fin de la journée. La disponibilité des élues a manifestement joué un rôle à cet égard, or cela me semble être l'un des résultats marquants de l'expérimentation.

Ensuite, S. Maisondieu a présenté son rôle d'animatrice, particulièrement les techniques de travail en groupe.

Cet épisode sera suivi (18H45) par une formation sur le cycle de vie du moustique, ici sous la forme d'un jeu.

Le 14 juin a été essentiellement consacré à la formation : maladies, chaîne de commandement, facteurs d'exposition, débat sur les techniques de l'insecte stérile ...

V. La question de la recommandation

Les 13 et 14 juin, un important travail préparatoire avait déjà été effectué par les citoyens à l'initiative de la facilitatrice, S. Maisondieu, sous la forme de la rédaction de « fiches mémos » pour commencer à exprimer des idées : mélange de choses comprises à partir du discours des formateurs et des premières idées que cela suscitait dans le panel. Mais, passer de ces suggestions à la rédaction d'une recommandation durant les trois heures qui y furent consacrées lors de la journée du 28 juin, était matériellement impossible. Les « idées » mises sur le papier le 28 et exprimées devant les maires ne purent pas aboutir à une recommandation, ce qui risquait de faire du processus, définitivement, un échec (A). Toutefois, après de nombreux échanges entre les membres du groupe de portage, l'animatrice et moi-même, il fut décidé de proposer au panel de consacrer une journée, après l'été, à s'appuyer sur le travail de juin pour rédiger le texte (B). Le panel accepta de jouer le jeu et put aboutir à une recommandation dont les limites comme les qualités représentent bien le point de vue qui s'est dégagé du groupe dès les premiers échanges (C).

A. Un échec dû au manque de temps, l'importance de le reconnaître

a) Un temps trop contraint

Le 28 juin commence par un complément d'informations fournies par des experts et ce n'est donc qu'à 11h55 que le panel s'attelle à la rédaction de la recommandation jusqu'à 15h30 (avec le temps du déjeuner au milieu). 15h30 est l'heure prévue pour la restitution des conclusions en présence d'une des trois maires et d'un conseiller municipal délégué à l'environnement. Tout doit être terminé à 17h30, heure limite pour la remise des clés à la MSH. Il est impossible en moins de trois heures, même pour des personnes aguerries, de rédiger une recommandation en bonne et due forme à partir des simples fiches rédigées au fur et à mesure, et qui comportent encore beaucoup d'interrogations. Pourtant, on pouvait noter une atmosphère calme et positive, une véritable volonté de rédiger quelque chose et une bonne compréhension de la méthode proposée par la facilitatrice : exprimer des idées simples qui seront ensuite retravaillées ; classer les idées selon leur importance et ce qui est consensuel et ce qui ne l'est pas ; constater que sur tel point, il manque des éléments pour pouvoir prendre parti ; organiser la rédaction en distribuant des rôles : le gardien du temps, celui qui rassemble les idées éparses, le scribe qui rédige. S. Maisondieu souligne la bonne constitution du « groupe ». Ainsi un panéliste qui s'était dit peu confiant dans ses capacités participera finalement au dialogue avec les maires.

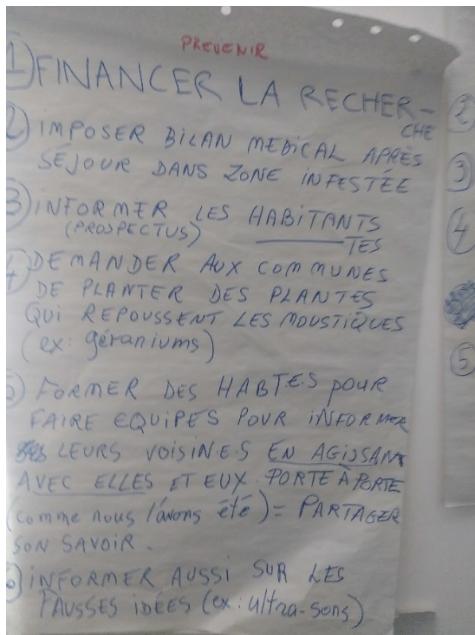
b) Des éléments structurants qui permettent pourtant d'aboutir à un ensemble d'idées en désordre

Il est probable que la création entre les panélistes d'une boucle WhatsApp, au demeurant toujours active au moment où ce rapport est rédigé, ait joué un rôle important dans les liens créés entre les panélistes et les échanges d'idées.

La démission de V7 dans le courant de la journée du 28 juin aurait pu signer la fin de l'opération en décourageant les autres panélistes. S. Maisondieu fait au contraire l'hypothèse que sa posture, la situant volontairement à l'extérieur du groupe depuis le début, sa démission en plein travail collectif, ont au contraire renforcé la cohésion des panélistes restants et leur volonté d'aboutir à des consensus, tout en tenant compte de certains de ses messages, principalement autour du souci de la

biodiversité⁵¹. Effectivement V7 s'était dès le départ mise dans une position supérieure aux autres, et une attitude critique du contenu de la formation. Supérieure, car annonçant être titulaire d'un doctorat en biologie, déniait la gravité des maladies vectorielles après l'intervention de la formatrice en maladies tropicales, correspondant directement avec l'un des formateurs entre les deux sessions et déniait leur apport, soulignant le risque de conflit d'intérêts, leur manque de compétences en matière d'écologie du moustique ... Lorsqu'elle quitte « le groupe », celui-ci continue de travailler tout en concluant que ses positions doivent être prises en considération car elles représentent ce que pense une partie de la société.

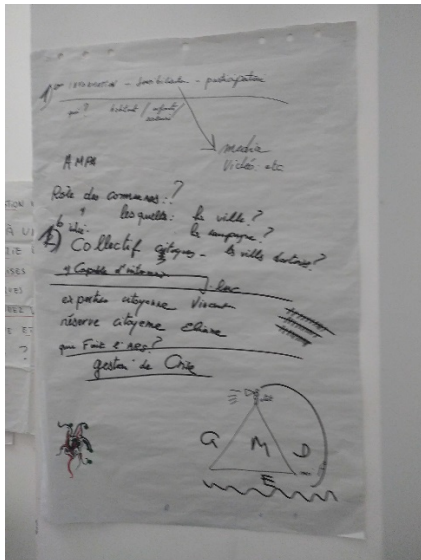
Le 28, il y a donc bien eu production d'un matériau suffisamment riche pour être à la base d'une recommandation, mais inorganisé⁵². Il est parfois assez structuré



... parfois difficilement utilisable

⁵¹ Dans mes notes personnelles j'avais écrit : « Attention, la biodiversité est vue par les citoyens comme un remède miracle, ce qui n'est pas faux en termes de résilience, mais est le résultat de pratiques avant d'être le remède. Comment penser le moustique tigre qui a piqué la niche écologique d'autres espèces moins dangereuses pour l'homme, qui reviendraient si le tigre était éradiqué (ce qui est au demeurant probablement impossible maintenant qu'il est là).

⁵² Photos prises par Muriel Figuiet dont les notes, très complètes, ont été précieuses.



Mais en tout état de cause, il manque la mise en forme, essentielle pour repérer les consensus, les contradictions, les doublons, les clivages, préciser les idées encore floues, rédiger éventuellement une ou plusieurs positions minoritaires, etc. Le phénomène a été accentué par la présence des maires, auxquelles en réalité, les pistes de la future recommandation ont été exposées, ce qui a suscité des réponses, donc encore du temps, non pas perdu bien sûr, mais passé.

c) Reconnaître cet échec

Si je me réfère aux exemples que je connais, il y a *a minima* une douzaine d'heures de travail de rédaction après la fin du cycle formation / débats. C'était donc évidemment impossible, et la présence des maires a transformé la restitution d'une recommandation en une sorte de dialogue spontané.

Faut-il relativiser l'absence de recommandation du fait du dialogue fourni qui a pu s'instaurer entre les citoyens et les deux représentants des municipalités venues assister à la fin du processus, ce qui a permis aux panélistes de faire déjà passer de nombreux messages restés inorganisés faute de temps ? Relativiser non, car le cadre expérimental oblige à tirer tous les enseignements de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas pour pouvoir chercher une autre formule ou améliorer celle-là.

Le temps de rédaction a donc manqué. Mais ma conclusion principale porte encore davantage sur les conséquences de l'absence du week-end de débat public organisé par les citoyens eux-mêmes dans les conventions de citoyens classiques. Dans le modèle à 3 week-ends, les deux premiers sont consacrés à la formation et à la détermination de ce qui est compris et de ce qui reste obscur. Cela permet au panel de prendre la main pour l'organisation du troisième week-end en choisissant lui-même les thèmes, de nouveaux intervenants – autres experts, personnalités politiques ou ONG, parfois en faisant revenir certains d'entre eux. C'est à la fin de cette opération que la recommandation est rédigée pendant une douzaine d'heures. Il me semble qu'il faut réfléchir au défaut de cette étape de prise en main par le panel, autant qu'au manque de temps.

Une fois ces difficultés reconnues et le constat de l'absence de recommandation, y avait-il des pistes pour la dépasser, voire trouver des solutions de repli ?

B. Le matériau existe, qu'en faire ?

Était-il possible de faire quelque chose des matériaux produits le 28, et quoi ? C'est à cette question que le groupe de portage a essayé de répondre lors d'une réunion en visioconférence le 17 juillet, avec trois possibilités.

a. En rester aux paperboards désordonnés du 28 juin

Cela avait le mérite de l'honnêteté en tant que résultat de l'expérimentation. C'est à prendre comme un premier résultat pour montrer qu'un travail réalisé dans de telles conditions de temps est impossible. Personne ne proposa clairement cette solution alors que, dans le cadre de l'expérimentation financée par la MSH-SUD, il était possible d'exploiter le matériau tel qu'il était à des fins de recherche. Les différentes phases de ce matériau sans recommandation ont d'ailleurs déjà été exploitées par S. Benoni. Mais il importait alors qu'il soit très clair que le travail ainsi effectué serait un résultat de recherche ne pouvant pas être assimilé à un 'équivalent recommandation'.

b. Rédiger la recommandation à la place des citoyens

Il y eut la proposition de s'appuyer sur les *paperboards* désordonnés du 28 juin pour rédiger une recommandation à la place des panélistes en respectant au mieux les données recueillies. De ma place de garante c'était inacceptable. En effet, à partir des mêmes matériaux, deux groupes ne rédigeront jamais exactement le même texte. Pour avoir un intérêt, que ce soit pour les maires ou pour l'expérimentation, la recommandation devait être celle des citoyens et non celle des chercheurs, quelle que soit leur bonne volonté pour se mettre à la place du groupe de citoyens.

c. Jouer les prolongations et réinviter les citoyens et la facilitatrice pour rédiger la recommandation

1. La décision de prolongation. J'ai tout de suite plaidé pour cette extension : les citoyens accepteraient-ils de revenir passer du temps et rédiger finalement la recommandation, hors délai certes, mais en bonne et due forme ? Cela méritait d'être tenté puisqu'il restait un peu d'argent sur la ligne budgétaire. Cela a été effectivement décidé.

2. Rédiger une recommandation avec un décalage de plus de trois mois. – Les panélistes ont effectivement accepté de revenir le 6 octobre 2025 rédiger « leur » recommandation. Il est difficile d'évaluer avec précision le rôle qu'a joué le versement de 50 € dans leur acceptation. Mais le simple fait que cela ait pu être réalisé est une information en soi. Entre les premières heures assez incertaines des 13 et 14 juin et le travail difficile réalisé le 6 octobre alors qu'il n'était pas dans le contrat initial, le groupe s'est transformé.

Comme je m'y attendais, le fait d'aboutir à un texte rédigé a provoqué un certain enthousiasme chez les panélistes si l'on prend en compte les remerciements et marques de satisfaction qui ont fusé⁵³. « Très content de travailler avec le groupe (...) Ça a été génial (...) merci aux organisateurs et aux maires qui se sont déplacées » (...) Je suis content d'en savoir plus et je suis partant s'il y a besoin de continuer quelque chose. On peut faire appel à moi ». « Reconnaissant » car il « ne pensait pas qu'un jour il participerait à un tel projet », et « heureux d'avoir rencontré des maires de village ». « Merci d'avoir créé les conditions d'expression de notre citoyenneté ». Certains se sont sentis « dépassés », au moins au début, par l'intensité de la formation pourtant plutôt simple par rapport à la plupart des sujets traités dans ce genre d'opérations, ils « semblent s'endormir » ; mais cela ne les empêche pas de conclure : « c'est intéressant », « on a appris beaucoup de choses », « on est trop peu nombreux », « Il faudrait multiplier ces initiatives, les perpétuer dans le temps, être vraiment écoutés et pris en compte, sinon on se démoralisera ». « On a été chouchoutés ». « Il aurait fallu un peu plus de temps (...) le temps, c'était compliqué à gérer. Peut-être même une après-midi en plus, ça aurait été bien ». « On est probablement trop peu nombreux par rapport à la taille de la métropole, mais dans les limites de l'exercice on a refait le monde comme on peut et pourquoi pas ? ». « C'était trop bien, j'ai appris beaucoup de choses, je sais que j'ai maintenant un rôle à jouer, auprès de mes amis simplement... et c'était agréable ».

C. Le contenu de la recommandation du 6 octobre

⁵³ Ce qui suit vient en partie du mémoire de S. Benoni p. 71, en partie de notes personnelles.

Certains dans le groupe de portage avaient émis des doutes sur la capacité des citoyens à travailler sur le « risque d'épidémie » évoqué dans la question, alors qu'une crise « visible » n'est attendue que dans une dizaine d'années. Or les panélistes ont bien intégré cette situation comme inéluctable et devant être pensée dès maintenant. Ils ont donc raisonné sur un temps long en divisant leur recommandation en trois parties : *avant, pendant et après la crise*, division particulièrement pertinente. Ce que le panel retient au titre du « avant », satisfait à un principe en germe, le principe de préparation ; le « pendant » est moins convaincant ; le « après » est un point inattendu mais au combien nécessaire, sur la nécessité de faire tirer le bilan de la crise. Or c'est une « invention » du panel, ce qui mérite d'être noté car ce que l'on espère d'un conseil citoyen, c'est d'aller, éventuellement, dans des directions que le COPIL n'avait pas retenues et qui soient, si possible, marginalisées par les recherches scientifiques disponibles. Deux convictions animent les trois moments : le choix d'une action menée au plus près du terrain réalisée par des citoyens impliqués en association avec les pouvoirs publics et la confiance dans la recherche. Mais il faut constater une attitude prudente quant aux recherches en cours.

a. L'action au plus près du terrain, les maires et la réserve citoyenne

- Les maires doivent sensibiliser les médecins et pharmaciens de la commune (pt.2).
- Ils doivent intégrer au plan de sauvegarde communal un « plan dédié à la gestion des crises sanitaires à venir » (pt.3). Cette demande prouve que ces crises auxquelles alertent l'ONU, l'OMS ou la FAO ont été intériorisées par le panel. À l'heure actuelle, ces plans qui ont pour objet « de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente », répondent principalement aux phénomènes météo, aux incendies, inondations⁵⁴. Il conviendrait donc de leur adjoindre un volet « crise sanitaire ».
- L'essentiel de la recommandation porte sur la création d'une Réserve citoyenne (pts.4, 11)⁵⁵. Sa caractéristique repose sur la conviction que l'effet de voisinage et de connaissance du terrain pourra convaincre des habitants méfiants de l'intérêt des démarches sanitaires. Elle a pour fonction d'informer, alerter et surtout, peut-être, de servir d'intermédiaire de confiance entre dévoués et habitants. Il est souhaité que la réserve puisse s'appuyer sur des employés municipaux formés pour que tout ne repose pas sur le bénévolat (pt.5). Cette réserve citoyenne pourrait servir aussi de tiers de confiance en cas de vaccination (pt. 7).
- Un point à réfléchir pour d'autres expérimentations porte sur la remarque des maires qui ont suggéré qu'il aurait peut-être été intéressant d'accompagner le groupe quelques heures sur le terrain.

b. La confiance dans la recherche avec un bémol pour la « recherche privée »

- « Est-ce qu'on peut, par notre intermédiaire, mieux valoriser le travail des chercheurs ? »⁵⁶. On retrouve ce souci et cette confiance au pt.1 : Il est recommandé aux élus et aux associations de « faire pression sur les pouvoirs publics afin d'encourager et financer la recherche sur les risques sanitaires liés aux moustiques », de contrôler « rigoureusement la recherche privée » et de « communiquer au public sur les résultats ».
- Également au pt. 13 à propos d'un bilan après-crise demandé à un « comité national » qui agira avec des représentants des réserves citoyennes, - composition originale. Si la présence des réserves citoyennes doit être retenue, l'idée de « comité national » est imprécise. À la lumière de la crise du COVID 19, la Commission d'enquête du Sénat reste sommaire, et jusqu'à ce jour, les retours sur la gestion de la crise ont peu intéressé. Ainsi en 2021, le « Rapport final de la Mission indépendante

⁵⁴ Pour une vision très générale expliquée par le ministère de l'intérieur, <https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/plans-communaux-et>

⁵⁵ Depuis 2004, les communes ont la possibilité de créer une réserve communale de sécurité civile (RCSC) composée de citoyens bénévoles et placée sous l'autorité du maire.

⁵⁶ Notes personnelles du 6 octobre.

nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 et sur l'anticipation des risques pandémiques » n'a que peu circulé et n'a guère retenu l'attention⁵⁷, ce qui me semble mérité. En effet, s'il est bien rédigé par des chercheurs, l'opération se fait sous la houlette de hauts fonctionnaires dont l'un était spécialement dépêché par le président de la République⁵⁸ ! Quatre ans plus tard, Gérard Davet et Fabrice Lhomme concluent leur article dans Le Monde sur l'arrêt de la Cour de Justice de la République (non-lieu général), que c'est dans les 1482 pages des magistrats, « impitoyable réquisitoire », qu'ils ont trouvé l'analyse rétrospective la plus pertinente⁵⁹. L'idée des panélistes était donc pertinente mais ils n'ont pas eu les moyens de la développer de manière informée. C'est là sans doute que le week-end « débat public » a manqué car ils auraient pu faire venir des chercheurs et journalistes capables de les éclairer sur les conditions d'un retour indépendant et informé : les magistrats ont accès à des documents dont les chercheurs ne disposent pas (sms entre ministres par ex.).

c. Les prudences du panel

Pour les chercheurs impliqués dans les stratégies de lutte contre les moustiques, la recommandation paraît décevante. Alors qu'un débat sur les différents types de produits utilisés dans la lutte chimique et les stratégies d'épandage avait été prévu, il n'a pu avoir lieu faute de temps, mais le sujet a été abordé, à la marge, par le biais de questions. En revanche, la présentation contradictoire, développée et vivante, des différentes techniques dites de l'insecte stérile a pu être faite. Pourtant, le panel ne se prononce pas, préférant une formule générale - « moyens écologiquement viables ».

De même, les panélistes ne refusent pas la vaccination mais estiment qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur leurs risques et leurs bénéfices. Manque de temps, forme de timidité face à la difficulté de ces sujets, ou simplement prudence que légitime l'état de la science sur ces questions ? Seules des enquêtes rétrospectives permettraient de le déterminer.

Conclusion

Cette analyse me conduit à conclure que l'expérimentation a démontré que les lignes rouges reconnues au départ ne pouvaient être respectées dans un tel cadre. Je ne reviendrai pas sur la série d'échecs liés à l'impossibilité du tirage au sort, puisqu'ils ont été au cœur de mon analyse, étape par étape. Mais il est possible de tirer des enseignements de l'opération.

Pour faire le bilan d'une expérience que je crois réussie, en tant qu'expérience, je retiendrai huit éléments.

1) Quand on le peut, il est recommandé de prévoir que de telles opérations soient faites plutôt en automne – hiver, en dehors des vacances scolaires, car pour un certain nombre de tirés au sort ayant finalement refusé, le mois de juin a joué un rôle de repoussoir.

2) Le recrutement indirect et direct des panélistes, hors tirage au sort, n'a réuni qu'un nombre de panélistes très faible par rapport à ce qui est généralement considéré comme indispensable. Pour autant, le groupe a été divers et a fait la preuve d'une bonne compréhension de la question posée, démontrée par la précision des recommandations. C'est quelque chose qui mérite d'être travaillé car le tirage au sort professionnel semble hors d'atteinte pour des petites opérations. Sociologues,

⁵⁷ <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/279851.pdf>

⁵⁸ D'après un témoignage que j'ai pu recueillir, les fonctionnaires sont largement intervenus pour ajouter et retrancher à leur guise.

⁵⁹ https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/10/16/covid-19-le-document-judiciaire-qui-critique-la-gestion-du-gouvernement_6647097_823448.html

anthropologues, spécialistes des territoires devraient être mobilisés pour élaborer des techniques de recrutement autres que le tirage au sort et le volontariat, éventuellement en mixant des techniques.

3) En l'absence de recrutement professionnel du panel, la multiplication des tentatives du COPIL pour « trouver » des citoyens, gérer les acceptations puis les démissions, génère une perte de temps, du stress, et les empêche de se consacrer entièrement aux tâches qui sont les leurs. Ainsi, mon expérience de membre de COPIL, déchargée de toute question de recrutement du panel (sauf pour la vérification, assez simple, des liens d'intérêt), m'a permis de passer un temps considérable de discussion avec les experts pour qu'ils préparent leur intervention, ne fassent pas l'intervention qu'ils servent par habitude, mais un discours adapté à la question posée et au public spécifique, pour qu'ils ne reprennent pas en permanence des bases déjà acquises mais focalisent sur un point précis, etc. Cela n'a pas été parfaitement réussi ici. Par exemple, les bases du « système moustique » avaient été acquises grâce au « jeu » présenté au début de la formation, et pourtant quasiment tous les experts ont repris tout ou partie de ces bases, perdant un temps précieux.

4) Dans la plupart des conventions actuellement réalisées, une rémunération est offerte, et effectivement, cela facilite le recrutement des panélistes. Pourtant, je suis personnellement opposée à cette pratique⁶⁰, en ce qu'elle convainc certaines personnes de figurer parmi les panélistes alors que ce n'est pas leur objectif. En effet, mes expériences en la matière m'ont convaincue que cela entraînait des biais, visibles lorsque le panel ne comprend qu'un nombre restreint de participants, car le moindre investissement de ceux pour lesquels cela a été l'élément déterminant est évident ; c'est sans doute moins pesant avec les conventions à 150 personnes car d'autres prennent le relais. Je compense l'absence de rémunération par l'accueil dans un lieu prestigieux et des repas de haute tenue, ce qui a déjà un coût non négligeable. Dans le cas Concise, le lieu était prestigieux mais défectueux sur le plan matériel et la qualité des repas n'était pas au rendez-vous. De plus, le fait de ne pas dormir sur place diminue la puissance de l'effet de groupe et favorise un certain absentéisme.

Mon opposition à la rémunération cesserait si une loi déclarait la présence obligatoire des citoyens dans ces panels, comme c'est le cas pour les jurys de cours d'assise.

Notons qu'un tel « dédommagement » a été évoqué spontanément par les panélistes ; je n'ai pas fait d'opposition à une indemnisation de 50 €, décidée et donnée après coup, puisqu'elle n'avait pas motivé mais récompensé la participation ; pas plus qu'à une seconde indemnisation du même montant donnée pour l'extension du contrat initial à la journée du 6 octobre car là, c'était carrément hors du contrat initial.

5) Il reste que, quelles qu'en soient les raisons, l'implication des panélistes s'est toujours jouée sur la fil du rasoir au regard des absences à telle ou telle partie de la formation. Les recommandations portant sur les périodes de l'année plus ou moins propices à ce que des citoyens acceptent de « s'enfermer » pour une période de temps importante sont donc essentielles. On peut imaginer qu'en cas de crise ouverte, cela n'a plus d'importance.

6) Ce panel, dont le petit nombre faisait planer un doute sur sa capacité à représenter une diversité populationnelle suffisante pour éclairer sur l'avis de la population générale, s'est révélé paradoxalement intéressant de ce point de vue. En effet, si l'objectif était de comprendre ce qu'il était possible de faire à un niveau plus micro que les grandes conventions, le pari est réussi. Le panel a effectivement focalisé sa recommandation sur le niveau local. Or concrètement, si des perspectives nationales sont nécessaires mais impliquent d'autres moyens, l'enracinement très visible du panel donne de manière claire un objectif local qui aurait sans doute été nettement moins précis, moins « vécu » avec une opération de plus grande envergure.

⁶⁰ Qui n'exclut en rien les prises en charge des transports, gardes d'enfants, etc.

7) L'importance d'un accueil plus souple que celui permis par la MSH. Il doit être aussi plus convivial avec de vrais et bons repas, assis, pris autour d'une table. Idéalement la formule week-end de type hôtel participe de la structuration du groupe. Ce n'est pas forcément possible pour de petites opérations municipales lorsqu'il serait assez étrange que les citoyens ne rentrent pas chez eux le soir. Pourtant, cela rompt le rythme. C'est donc à réfléchir.

8) Ce qui m'a frappée dans la recommandation, c'est son autonomie par rapport aux messages reçus pendant la formation. Non qu'elle s'y oppose en quoi que ce soit, mais la formation a été utilisée comme une base de connaissances générales pour répondre à la question qui portait bien sur « votre commune » et « les pouvoirs publics » ; je retiendrai ce qui me paraît original par rapport à la formation reçue :

- Les premiers héros de l'affaire sont les citoyens organisés dans « la réserve citoyenne », qui devrait être impliquée au niveau municipal bien sûr, mais aussi au niveau préfectoral ainsi qu'au niveau du « comité national » de chercheurs chargés de tirer les leçons de la crise (donc commune, pouvoirs publics),
- L'importance de l'implication citoyenne s'entend autour de l'idée de « confiance », véhiculée par la notion de « voisinage » et la « connaissance du terrain », ce qui va de pair avec le rôle des pharmaciens et médecins « de la commune »,
- Les seconds héros sont les maires, dont l'implication est vécue comme centrale, liée à une réforme du système de plan de sauvegarde communal,
- L'intérêt porté à la phase post-crise, dans le cadre de l'intérêt et de la confiance portés à « la recherche » en général (avec un bémol pour la recherche « privée »), la recherche devant inclure les citoyens de la réserve.

+++

Annexe 1, Note rédigée par M-A. Hermitte faisant état de l'évolution de la situation entre le 28 juin et le 6 octobre⁶¹

Événements en lien avec le moustique tigre entre le 28 juin et le 6 octobre Multiplication des contaminations, des décontaminations, médiatisation⁶²

- 22 juillet, Alerte mondiale de l'OMS à propos du Chikungunya. "5,6 milliards de personnes menacées" : l'OMS alerte sur une explosion épidémique du chikungunya dans le monde entier : *119 pays à travers le monde, mettant en danger 5,6 milliards de personnes*. En 2024 déjà, l'OMS, avait recensé plus de 14,6 millions de cas de dengue, dont plus de 12 000 mortels.

- Été 2025, France : Suite à [l'épidémie majeure qui a sévi à La Réunion](#) et dans la zone de l'océan Indien, multiplication du nombre de foyers de chikungunya dans l'Hexagone ; les cas importés favorisent les contaminations en métropole et progressivement le développement de cas autochtones. forte progression des cas autochtones, particulièrement de chikungunya, dans une moindre mesure de dengue, apparition de zika et virus du Nil.

⁶¹ Je ne crois pas sûre qu'elle ait eu une influence car, distribuée en salle, les panélistes n'avaient pas le temps de la lire à tête reposée. Une grande partie des informations venait de FR3 Région car il n'était pas question d'ajouter une information de type scientifique.

⁶² Dans une expertise publiée le 13 septembre 2024, l'Anses estimait que la probabilité d'apparition d'une épidémie d'arbovirose, tous virus confondus, dans les cinq prochaines années est assez élevée.

- 8 juillet 2025, début de l'alerte de l'été en France. 72 cas de chikungunya autochtones sont recensés depuis le 1er mai 2025. Forte progression en Occitanie, particulièrement à Castries (moins de 7.000 habitants) avec 12 cas de chikungunya autochtones confirmés. Nouveaux cas de chikungunya signalés près de Montpellier, un foyer s'installe dans l'Hérault avec opérations récurrentes de démoustification.

- En France, d'après un bulletin de Santé Publique France, entre le 1er mai et le 22 juillet 2025, on aurait identifié 833 cas importés de Chikungunya et 12 épisodes de transmission autochtones, ce qui représente en tout, 15 foyers de transmission autochtone de dengue et de chikungunya identifiés en France hexagonale. Le 23 juillet, deux nouveaux foyers de transmission de la dengue, soit au total trois épisodes autochtones de dengue cette année, annonce Santé publique France.

Mais c'est surtout à partir du mois d'août que la presse, principalement la presse régionale (FR3 Régions) va s'emparer du sujet et s'intéresser plus particulièrement aux cas autochtones

Août

- 5 août 2025 : Selon [Santé Publique France](#), 21 épisodes de transmission autochtone ont été identifiés en France métropolitaine. France 3 Régions va détailler au jour le jour.

5 août 2025 : Cinq cas de chikungunya autochtones confirmés près de Grenoble, en Isère (5 cas), après la découverte d'un premier le 4 juillet dernier à Claix. [Un deuxième a été signalé](#) près de deux semaines plus tard dans le même périmètre, puis deux nouveaux cas le -- 31 juillet. *Le 1er août, un cinquième cas autochtone de chikungunya* indique l'Agence régionale de santé (ARS). Après chaque signalement, une opération de démoustication a été menée.

- 6 août : Foyer de transmission autour de Castries, troisième opération de démoustication depuis le début de l'été.

- 8 août Chikungunya : un nouveau cas autochtone détecté à Eybens près de Grenoble (Isère), une opération de démoustication prévue dans la nuit du mardi 12 au mercredi 13 août. Même jour à Grenoble.

- 6-13 août : Le Grand Est fait partie des régions touchées pour la première fois cette année : 16 épisodes de chikungunya (1 à 13 cas par épisode), 5 épisodes de dengue (1 à 3 cas par épisode). Bas-Rhin Opération de démoustication 6 août à Obernai et Erstein (dengue) puis *Holtzheim* (dengue). Prolifération depuis une dizaine d'années du moustique tigre en Alsace, particulièrement dans le Bas-Rhin. Extension rapide : 153 communes en 2024. En juillet dernier, un [premier cas autochtone de chikungunya avait même été détecté à Lipsheim](#) .

- 12-08 : 23 cas autochtones de chikungunya recensés à Vitrolles, le foyer "*le plus actif*" des Bouches-du-Rhône. Deux fois plus de cas en une semaine dans la région. À [Salon](#), 13 cas autochtones de chikungunya avaient été signalés, mais "*le foyer de contamination est éteint*". Du côté de Rognac, quatre cas de dengue repérés également début juillet.

- 13 août, Île-de-France en Seine-Saint-Denis des premiers cas autochtones de fièvre "West Nile ».

- 13 août : à Langon en Gironde, un cas autochtone d'arbovirose à Langon : la démoustication d'un quartier est programmée. « L'ARS a confié à la société *Altopictus* le soin de mener à bien une opération de démoustication.

- 14 août : Selon le dernier bilan publié par l'[ARS d'Occitanie](#), entre le 1er mai et le 13 août, un total de 194 cas de chikungunya, de dengue et de zika ont été comptabilisés dans la région. Pour la grande majorité, il s'agit de cas importés. Mais progressivement le nombre de cas autochtones augmente.

Septembre

- 1 septembre, Gironde. Plusieurs foyers de circulation du virus, démoustications régulières.

- 2 septembre, Eybens, commune la plus touchée en Isère par le chikungunya avec 15 cas autochtones confirmés. Une situation inédite que la mairie gère en liaison avec l'ARS.
- 9 septembre, Un cas de chikungunya autochtone déclaré dans le 1er arrondissement de Lyon, qui s'ajoute aux 42 cas importés depuis le début du mois de septembre, opération de démoustication.
- 10-11 septembre, Chikungunya : un premier cas autochtone signalé à **Paris**, opération de démoustication dans la nuit de mercredi 10 à jeudi 11 septembre 2025.
- 19 septembre, Un nouveau cas autochtone de chikungunya près de Bordeaux : une opération de démoustication aura lieu à Saint-Aubin-de-Médoc. 10 cas de chikungunya autochtones à Dijon.
- 22 septembre, Santé publique France → 570 cas de chikungunya autochtones, répartis en 65 foyers, en France hexagonale. Il faut y ajouter 993 cas importés (dont 742 en provenance de La Réunion).
- 23 septembre, 103 cas autochtones recensés à Antibes. Leur nombre avait déjà doublé en quinze jours la semaine dernière, passant de 40 cas au 5 septembre à 87.
- 23 septembre Montpellier : des milliers de moustiques sont lâchés pour une expérimentation à Malbosc par l'entreprise Terratis qui y relâche des moustiques tigres mâles stérilisés par rayons X. Le dispositif se poursuivra jusqu'à fin octobre. Le coût de l'opération, pris en charge par la ville, s'élève à **39 000 euros**. « On espère des premiers résultats dès l'été prochain mais c'est surtout au bout de deux ans qu'on atteint jusqu'à **90 %** d'efficacité. » L'expérience de Brive-la-Gaillarde, menée l'an dernier, confirme cette évolution progressive.
- 24 septembre, Chikungunya : plus de 100 cas recensés, des milliers d'Azuréens ont reçu une FR-Alert [Le dispositif FR Alert a été utilisé pour le chikungunya ce mercredi matin à Antibes. • © Manon Hamiot /FTV ;](#)

Annexe 2 La Recommandation du panel citoyen 6 octobre 2025

Question posée / mandat de départ

Face à un risque d'épidémie de maladies transmises par les moustiques tigres, qu'attendez-vous de votre commune et des pouvoirs publics ?

Nous, ayant participé à un conseil citoyen expérimental dans le cadre du projet Concises, réunis les 13, 14, 28 juin et le 6 octobre 2025, pensons que les stratégies doivent être conçues déféremment avant, pendant et après la crise.

I. Avant la crise

1. Recommandons aux élus et aux associations de faire pression sur les pouvoirs publics afin d'encourager et financer la recherche sur les risques sanitaires liés aux moustiques ; il est spécifiquement demandé un contrôle rigoureux de la recherche privée. Nous insistons sur la nécessité de communiquer au public les résultats de ces recherches.
2. Demandons aux maires de former et sensibiliser les médecins et pharmaciens de la commune.
3. Invitons les maires à intégrer au plan de sauvegarde communal un plan dédié à la gestion des crises sanitaires à venir, dont celles générées par les moustiques tigres.
4. Demandons qu'une Réserve citoyenne soit créée par les collectivités, qui aura pour fonction d'informer, de sensibiliser et d'alerter les résidents. La Réserve citoyenne est composée de citoyens formés et connus de leurs voisins, qui ont été accrédités par la mairie pour intervenir chez les privés, en particulier sur les gîtes larvaires. La Réserve citoyenne sert d'intermédiaire entre démoustiqueurs et citoyens.

5. Afin de ne pas laisser toute la responsabilité aux seuls bénévoles, nous recommandons aux mairies de créer des emplois communaux dédiés aux problèmes et risques environnementaux, climatiques, et sanitaires, auxquels ils seront spécialement formés. Connaissant bien le territoire, ils agiront en coopération avec la Réserve citoyenne. Ces employés municipaux appliqueront avec la Réserve citoyenne un cahier de recommandations pour les usagers, répondront à un numéro d'appel dédié et effectueront la surveillance des gîtes larvaires dans les espaces publics. La Réserve citoyenne, connaissant bien le quartier, sera particulièrement chargée de sensibiliser le voisinage.

6. Recommandons à l'ARS de faire en sorte que les associations de médecins soient informées et formées à la problématique des maladies vectorielles, de manière à former les médecins généralistes.

II. Pendant la crise

7. Recommandons que la vaccination soit proposée mais pas rendue obligatoire par les autorités compétentes impliquant la mairie et la Réserve citoyenne, dans les quartiers et autour des foyers d'épidémie. Le Conseil Citoyen expérimental n'a pas suffisamment d'information sur les intérêts et les risques des vaccins ; il ne peut donc se prononcer sur l'obligation de vacciner et invite les pouvoirs publics à développer et diffuser les recherches sur ce point.

8. Proposons de formuler un projet de loi pour imposer, en particulier dans les aéroports, un diagnostic ou bilan médical pour les personnes en situation de retour de voyage, après un séjour dans des zones considérées comme infectées selon les normes de l'OMS.

9. Exigeons des pouvoirs publics d'user des moyens écologiquement viables et disponibles pour démoustiquer.

10. Demandons à l'ARS de proposer des consultations gratuites en cas d'apparition de symptômes criques et de développer des antennes mobiles de diagnostic.

11. Recommandons que la Réserve citoyenne se déploie sur le territoire concerné par la crise, pour informer et intervenir en appui au service de démoustication, en demandant par ailleurs de prévoir en période de crise, comme pour les pompiers volontaires, une indemnité horaire de base pour les bénévoles de la Réserve citoyenne.

12. Recommandons que les citoyens de la Réserve citoyenne soient intégrés dans la cellule de crise préfectorale au moment du déclenchement d'une crise sanitaire.

III. Après la crise

13. Demandons qu'un bilan d'après crise soit réalisé par un comité national dont les membres sont issus de la recherche et des volontaires des Réserves citoyennes pour tirer les leçons de la crise et améliorer la lutte antivectorielle.

Annexe 3 L'exemple de la "réserve communale de sécurité civile" au Carbet, pour "prévenir et gérer les risques majeurs" qui menacent la ville⁶³

⁶³ <https://la1ere.franceinfo.fr/martinique/une-reserve-communale-de-securite-civile-au-carbet-pour-prevenir-et-gerer-les-risques-majeurs-qui-menacent-la-ville-1636525.html> ; Guy Etienne 24 octobre 2025

Le Carbet est une ville du littoral nord caraïbe de Martinique exposée aux risques naturels, particulièrement les tsunamis (outre le risque du réveil du volcan de la Montagne Pelée). Après l'installation d'une sirène d'alerte en 2022, la municipalité poursuit sa politique de prévention et développement d'une culture du risque. Pour ce faire, elle a invité des citoyens volontaires bénévoles à constituer une "réserve communale de sécurité civile" pour venir "en appui des pouvoirs publics", en cas de catastrophe (Inscription via un QR code). Des exercices d'évacuation, des réunions sur les catastrophes naturelles, ainsi que débats publics sur le sujet ont été organisés et notamment avec l'observatoire volcanologique.

Les agents de la ville ont déjà intégré en partie la culture du risque à travers des formations aux gestes de premiers secours. Les services municipaux ont prévu des dépliants dans les boîtes aux lettres et une communication sur ses réseaux sociaux.